
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-huitième séance – Mercredi 6 décembre 2000, à 20 h 30

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Renate Cornu, Linda de Coulon, M Pierre de Freudenreich, M^{me} Diana de la Rosa, M. François Henry, M^{me} Liliane Johner, M. André Kaplun, M^{me} Christina Matthey et M. Jean-Luc Persoz.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 décembre et mercredi 6 décembre 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je vais être assez bref en répondant à la personne qui m'a posé une question hier soir au sujet des imprimantes que la Direction des systèmes d'information et le Conseil administratif ont choisis pour les conseillers municipaux.

Trois critères ont été sélectionnés pour ces imprimantes: l'adaptation à l'usage prévu (c'est presque une lapalissade); le budget disponible (budget que vous avez voté vous-mêmes); le rapport qualité/prix (rapidité d'impression, résolution, grandeur du bac d'impression, durée de vie, garantie, coût des consommables, etc.). Deux modèles sont sortis du lot, à savoir la Brother HL 1250 et la Hewlett Packard LaserJet 1100. Finalement, compte tenu des critères de sélection, c'est la Brother qui a été choisie.

Au niveau des consommables, Monsieur le conseiller municipal, je suis en mesure de vous dire que, de 1 à 4 pièces, pour la Brother HL 1250, le coût est de 120 francs et pour la Hewlett Packard LaserJet 1100, de 116 francs. Ensuite, les tarifs sont dégressifs. A partir de 10 pièces, la différence est presque identique, puisque pour la Brother le prix est de 108 francs et pour la Hewlett Packard, de 103 francs. La différence est donc minime.

Je crois que l'on vous a fourni un outil de qualité. Tout cela a fait l'objet d'une évaluation par le Service des achats et je crois qu'il faut tout simplement accepter le choix opéré par ce service. Merci.

Le président. Je vous remercie, Monsieur Muller. (*Remarque.*) Non, il n'y a pas de débat sur les communications.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ai une communication concernant le déroulement des questions orales. Lors de la séance d'hier soir, cela n'a pas été très satisfaisant, nous avons assisté à des dérapages de part et d'autre. Nous vous proposons d'en modifier la procédure, si cela peut fonctionner ainsi, ce sera bien, sinon nous vous ferons d'autres propositions. Nous vous prions de prendre note du fait que nous vous demandons d'exposer les motifs de votre question pendant une minute et ensuite de prendre une autre minute pour la formuler, soit au total deux minutes par question. J'espère que l'on pourra fonctionner de cette manière.

Je vous rappelle que nous avons reçu trois objets munis de la clause d'urgence et nous allons les traiter selon la nouvelle procédure.

3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Roger Deneys, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Comte et M^{me} Michèle Künzler: «Ouverture récente du chantier des immeubles à la rue de Lyon, dans le périmètre de Planète Charmilles, vers l'école de l'Europe» (M-137)¹.

Le président. Je vous rappelle que, même s'il y a plusieurs auteurs, je ne donne la parole qu'à un seul motionnaire durant trois minutes pour défendre l'urgence. La parole est à M. Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). L'urgence est plus qu'avérée, puisque le chantier des immeubles prévus à la rue de Lyon, dans le périmètre de Planète Charmilles, a débuté. Il a été suspendu par les mêmes qui l'ont commencé et, actuellement, un recours est pendant pour essayer de le faire suspendre à nouveau. Toujours est-il que ce chantier est remis en route, c'est donc le tout dernier moment – certains disent qu'il est trop tard – pour traiter cette question qui nous paraît d'importance, vu l'impact pour le quartier. Nous aimerions que le Conseil municipal se saisisse de cet objet aujourd'hui, sinon ce n'est plus la peine. Je vous remercie.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Après discussion au sein du Conseil administratif, Monsieur le président, je dirai une seule chose, c'est qu'à la rue de Lyon, à Planète Charmilles, il y a un problème d'urbanisation.

Je précise que le partenaire dans cette affaire n'est pas à proprement parler la Ville de Genève mais la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), et qu'il n'y a très franchement pas identité de vues à propos des immeubles concernés. Par conséquent, pour le moment, le Conseil administratif restera muet à ce sujet.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (opposition du Parti libéral et de quelques radicaux).

¹ Annoncée, 2446.

Le président. L'urgence étant acceptée, dans la foulée, nous allons traiter du fond de cette motion.

4. Motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Roger Deneys, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Comte et M^{me} Michèle Künzler: «Ouverture récente du chantier des immeubles à la rue de Lyon, dans le périmètre de Planète Charmilles, vers l'école de l'Europe» (M-137)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le chantier pour la construction des immeubles à la rue de Lyon, dans le périmètre de Planète Charmilles, vers l'école de l'Europe, a débuté récemment, avant d'être suspendu ces derniers jours;
- l'un de ces immeubles sera situé à proximité de l'école de l'Europe;
- cela constituerait une barre massive difficilement acceptable sur le plan urbanistique;
- la population du secteur s'est clairement prononcée contre ce projet;
- l'exemple récent du quartier de Saint-Jean montre qu'une négociation incluant toutes les parties peut aboutir, même en cas de plan localisé de quartier (PLQ) en force,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lancer une négociation avec toutes les parties concernées afin d'obtenir un renoncement au moins partiel à ce projet démesuré et de proposer au Conseil municipal un accord correspondant dès que possible.

M. Sami Kanaan (S). Je remercie le Conseil municipal d'avoir accordé l'urgence à une motion qui est réellement urgente. Certains se demandent si nous pouvons encore intervenir; je pense qu'il faut au moins essayer.

Tout d'abord, je dirai que le souci pour ce quartier des Charmilles n'est pas forcément limité au chantier concerné. Aussi bien le groupe socialiste que d'autres groupes dans cette enceinte se préoccupent de la situation de ce périmètre depuis un certain temps.

¹ Urgence acceptée, 2483.

Vous savez que ce périmètre a énormément évolué ces dernières années. L'urbanisation dans ce quartier induit des mutations dans la population ainsi que dans les besoins socioculturels et socio-économiques. Tout quartier qui subit une mutation rapide génère forcément un certain nombre de problèmes, et toute collectivité publique, en l'occurrence la Ville de Genève au premier chef, se doit de les traiter de la meilleure manière qui soit.

Je ne peux pas parler au nom des autres groupes, mais en tout cas le groupe socialiste est allé à plusieurs reprises à la rencontre des habitants du quartier des Charmilles, des services publics qui y travaillent, des îlotiers, de la Maison de quartier de Saint-Jean – qui est aussi concernée par ce périmètre – des concierges des écoles. Toutes ces personnes travaillant pour l'Etat, pour des entités parapubliques ou pour la Ville en l'occurrence sont sur le terrain et peuvent rendre compte de ce qu'elles voient et de ce qu'elles entendent.

Aujourd'hui, nous parlons d'un chantier, mais il y a certainement, et j'insiste sur ce point, une plus large prise de conscience des problèmes qui touchent à la fois les problèmes d'intégration sociale des jeunes, les problèmes d'intégration sociale de communautés étrangères et qui peuvent aussi soulever des problèmes de circulation automobile.

Ce périmètre de Planète Charmilles/promenade de l'Europe est coïncé entre la rue de Lyon qui, comme vous le savez, est une avenue à très fort trafic, où la limitation à 50 km/h n'est, la plupart du temps, pas du tout respectée et où les passages piétons sont relativement rares et peu sûrs, et l'avenue d'Aire. Cette dernière est, théoriquement, en régime de modération de trafic mais, de fait, elle n'est de loin pas encore assez sûre, surtout si on considère la densité de la population scolaire dans le secteur.

Par conséquent, j'insiste sur ce point, il y a toute une série de problèmes et un des problèmes majeurs qui nous préoccupe aujourd'hui est celui de l'urbanisation. Alors, foin de toute hypocrisie – je le dis tout de suite, parce qu'on va sûrement nous le ressortir dans quelques minutes, l'urbanisation de ce périmètre remonte à une époque où le magistrat en charge du Département des travaux publics était un magistrat socialiste. Il y a effectivement des impératifs de construction de logements – je ne prends pas position sur le passé – mais je constate simplement que ce type d'urbanisation est massif, énorme.

Aujourd'hui, vous voyez le début du chantier. Il est prévu de construire... (*Remarque de M. Lescaze.*) Monsieur Lescaze, laissez-moi parler, vous prendrez la parole à votre tour. Il est donc prévu de construire une barre d'immeubles de sept étages sur rez du côté de la rue de Lyon – aujourd'hui, vous voyez les fondations de ces immeubles – au niveau de l'école de l'Europe et un peu plus haut. Ces immeubles seraient à usage mixte, en l'occurrence, si je ne me trompe pas, mais

surtout à usage commercial et industriel et fermeraient complètement le périmètre. Il est vrai qu'un des avantages supposés de cette barre, c'est d'isoler acoustiquement les immeubles de logements de la rue de Lyon. Heureusement que cette tactique d'isoler acoustiquement des immeubles d'une manière aussi brutale et aussi massive ne se rencontre pas partout. En l'occurrence, on pourrait aussi envisager une modération de trafic à la rue de Lyon.

Bref, que l'on apprécie ou pas le message de ce quartier, nous, nous le soutenons. Nous sommes tout à fait conscients qu'il y a non seulement un PLQ en force, mais aussi une autorisation de construire qui est en force. Je sais aussi qu'il y a eu une discussion sur le fait que les promoteurs ont suspendu les travaux durant une longue période, ce qui remet en question la validité des autorisations. Ces promoteurs n'ayant pas fait usage des autorisations en temps voulu, ces dernières ne seraient plus valables et ils devraient recommencer la procédure. Je laisse aux juristes le soin d'éclaircir cette question; il semblerait qu'il ne soit pas possible d'argumenter sur ce plan-là.

Je reconnais et je suis conscient – et au sein du groupe socialiste nous le savons – que les promoteurs ont des droits à bâtir et que nous ne pouvons pas les ignorer.

Aujourd'hui, nous demandons simplement – et cela peut marcher, on l'a prouvé ailleurs – qu'il y ait une discussion à ce sujet, parce que les promoteurs sont peut-être prêts à discuter. S'il n'y a rien à faire, nous en prendrons acte, mais il faut au moins essayer de discuter afin que l'on ne puisse pas nous reprocher par la suite d'avoir laissé construire, sans coup férir, une barre d'immeubles massive.

Je rappelle que nous n'arrivons pas tout à fait au dernier moment pour agir. En effet, le 26 juin 2000, le groupe socialiste avait développé la motion N° 82 qui portait sur l'ensemble des problèmes du périmètre des Charmilles. A l'époque, nous avons proposé de créer une commission ad hoc pour étudier tous ces problèmes, mais nous n'avons pas été suivis. Cette motion avait été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement et à la commission sociale et de la jeunesse, parce qu'elle portait à la fois sur les problématiques sociale et urbanistique, qu'il est difficile de dissocier. Nous avons donc déjà empoigné ce problème au printemps dernier, époque où le chantier n'avait pas encore débuté.

Maintenant que le chantier a commencé, nous revenons à la charge, et nous aimerions que l'on essaie au moins de trouver une solution dans ce domaine.

M. Roman Juon (S). M. Muller déclarait tout à l'heure que la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève

(CAP) avait des parts sur les immeubles prévus et que naturellement cela posait un problème. Je peux déjà vous dire que, lorsque les deux barres d'immeubles seront construites jusqu'au septième étage, il y aura d'autres problèmes qui se répercuteront sur la CAP, car les gens habitant en face de celles-ci partiront. Nous sommes très bien informés sur ce qui se passe dans ce secteur. Les locataires d'en face envisagent de s'en aller et ce ne sera pas seulement l'un ou l'autre. Vous savez très bien que le secteur de Planète Charmilles est un véritable quai de gare; il y a de nombreux déménagements dus à divers problèmes qui découlent tous de la concentration.

Que faut-il viser maintenant? Le chantier est prêt à partir; il est en force. On peut très bien comprendre que l'intérêt des promoteurs est de construire, mais tout le monde reconnaît qu'il y a là un abus d'urbanisme. La hauteur des immeubles est exagérée. On va enfermer l'école, on va enfermer le tout dans une cage urbanistique, et je trouve que cela est absolument désolant. Nous avons déjà dénoncé cela ici, mais on continue, on s'en fiche complètement, uniquement pour des questions de rentabilité. Que les sous-sols ou les garages ne soient pas rentables, à la limite, personnellement, je m'en fiche complètement. Ce qui compte avant tout, ce sont les coûts que nous aurons à payer. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous avons discuté lors de notre séance d'hier après-midi au sujet d'objets sur la jeunesse. Ce sont les premières gouttes qui ont fait déborder le vase. Il n'y a pas qu'à Saint-Jean que l'on rencontre ce genre de problèmes, il y en a aussi dans d'autres endroits de la ville. Aux Charmilles, il s'agit d'un quartier vraiment sinistré et qui, nous en sommes conscients, va l'être encore plus.

Alors, il est à souhaiter que l'on puisse au moins obtenir que le bâtiment prévu en face de l'école de l'Europe, qui est nettement plus petit que la grande barre d'immeubles, ne soit pas construit ou à la limite qu'il soit construit sur un ou deux étages seulement et que ce soit un lieu public, qui pourra éventuellement être rentable. Cela peut être un établissement public, un café, un restaurant, mais il faut que ce soit un lieu public, car, je le répète, à ce jour, les habitants, les associations de ce quartier n'ont pas encore trouvé de locaux. On leur en promet depuis longtemps, mais on ne trouve rien qui puisse convenir, car ils sont trop près des habitations et, à la sortie de ces établissements, les jeunes font du tapage et personne n'en veut. Aucun propriétaire, aucune société n'en veut. Il faudra donc bien trouver une solution. C'est la raison pour laquelle l'Alternative a lancé la présente motion, en espérant sauver ce qui peut encore l'être, car après on risque de devoir payer très cher.

M. Alain Marquet (Ve). L'évolution du quartier de l'Europe devient une vraie saga, ce n'est pas encore les «Romanov sur Charmilles» mais on n'en est pas loin et cela n'est visiblement pas terminé!

Il est vrai que la construction assez ahurissante d'un complexe inhumain d'habitations, joint à un centre commercial à vocation très clairement décevante n'a rien arrangé aux choses. La vie n'est pas forcément simple dans ce quartier. Malgré tout, une association y a vu le jour et elle croit possible de donner une âme à ce quartier. Nous l'avons rencontrée à la commission des pétitions, dans le cadre de l'étude de la pétition N° 28 qu'elle avait déposée, et nous avons pu comprendre toute la volonté qu'elle mettait à vouloir essayer de donner une âme à ce quartier et la crainte qu'elle avait que la construction d'une nouvelle barre d'immeubles lui enlève le peu d'espoir qu'elle avait encore d'y parvenir.

Il faut encore revenir sur l'école qui, même si elle respecte les normes prévues pour un groupe scolaire de cette dimension en termes de surfaces disponibles, est toutefois une des écoles les moins bien dotées en espace. Il faut aussi relever que les enfants de ce secteur ne sont pas centralisés dans la même école et qu'ils doivent parfois changer de quartier pour aller dans d'autres écoles.

Donc, aux yeux des Verts, une densification supplémentaire en béton ne serait pas une solution, parce qu'effectivement il y aurait une impression accrue de ghetto. Comme l'a dit M. Kanaan, croire que la construction de la barre aurait l'avantage déterminant de limiter le bruit, c'est en tout cas un principe que les Verts n'ont jamais défendu, persuadés qu'ils sont – et ils essaient de vous en persuader aussi – que le bruit et les nuisances doivent se travailler en amont plutôt qu'en aval. C'est la seule condition qui permettra une réelle amélioration de la qualité de vie.

Les Verts sont convaincus que la densification à cet endroit-là n'est de loin pas une amélioration de la qualité de vie. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Alain Comte (AdG/TP). Je crois que la construction des immeubles concernés par la présente motion fait partie d'un ancien PLQ que nous avons voté il y a quelques années. A la base, on nous avait expliqué – et je crois que c'est pour cela que nous l'avions accepté – que les immeubles dont nous parlons aujourd'hui devaient être construits pour servir de mur antibruit. Il semblerait que maintenant les attitudes ont changé et que les habitants s'opposent à une densification.

La présente motion ne demande rien d'autre qu'une consultation et c'est la raison pour laquelle nous sommes comotionnaires de cet objet.

Préconsultation

M. Bernard Lescaze (R). Nous comprenons bien, nous, radicaux, le problème qui se pose maintenant aux Charmilles. Nous le comprenons bien, parce

qu'il y a plusieurs années déjà, au moment du PLQ et de la construction des premiers immeubles dans le périmètre de Planète Charmilles, nous avons dénoncé au Conseil municipal les projets d'urbanisation de M. Christian Grobet. Nous les avons dénoncés avec fermeté. Nous avons dénoncé le manque d'espaces verts et nous avons même lancé, avec certains partis encore ou plus représentés dans ce Conseil municipal, un référendum. Nous avons été battus et nous devons dire ici aujourd'hui que ni les socialistes ni les partis qui précédaient l'Alliance de gauche ne nous ont soutenus. Les Verts, eux, nous ont appuyés. Les radicaux, les Verts et Vigilance étaient bien seuls à ce moment-là, et nous l'avons dénoncé, vous pouvez reprendre le *Mémorial*.

Alors, aujourd'hui, quels sont les principes? Vous voulez annuler un PLQ en force. Vous voulez annuler une autorisation de construire en force – il est vrai qu'il y a divergence entre la Ville et l'Etat sur la validité de cette autorisation; les tribunaux trancheront et nous saurons qui a raison – mais ainsi vous touchez à la sécurité du droit. Il y a belle lurette que nous savions que l'horrible barre d'immeubles prévue, et que nous avions dénoncée, était dévolue à des activités artisanales, et nous l'avons dit. Aussi, si ces immeubles ne se sont pas faits pendant quelques années, alors même que le chantier avait été ouvert, c'est, et vous le savez bien, en raison de la conjoncture économique.

Le quartier des Charmilles est sinistré. Nous sommes bien d'accord que le Conseil administratif actuel s'efforce de discuter avec les promoteurs qui sont au bénéfice d'un PLQ et d'une autorisation de construire, mais il faudra savoir jusqu'où nous voulons aller. Il est bien évident que ces promoteurs n'entendront pas se laisser léser dans leurs droits; ils ont acheté ce terrain et ils ont échafaudé des plans financiers. Dans ces conditions, nous nous retrouverons forcément à un moment donné soumis à des demandes de dommages et intérêts.

Alors, aujourd'hui, nous, Parti radical, ne sommes pas d'accord de dire simplement qu'il faut oublier le passé, que nous avons péché. Nous ne sommes même pas repentants, parce que le discours socialiste ne manifeste en fait pas vraiment de regrets – il est vrai que M. Christian Grobet n'est plus socialiste. Le problème est que les erreurs d'urbanisme commises, il n'y a pas trente ou quarante ans mais une dizaine d'années seulement, devront à un moment donné être soldées. Il faudra que la majorité accepte de les solder, mais pour l'instant vous, socialistes, n'en prenez pas le chemin, puisque vous comptez simplement discuter.

Ce qui a été obtenu et possible à Saint-Jean est en réalité tout à fait différent. La situation juridique à Saint-Jean n'est pas du tout la même. Il n'y avait pas d'ouverture de chantier, il n'y avait qu'un PLQ en force. D'autre part, la situation de Saint-Jean est également totalement différente.

Alors, aujourd'hui, je m'insurge contre l'espèce de surprise qui a l'air de se manifester. Vous auriez été beaucoup plus crédibles si vous aviez demandé l'abro-

gation du PLQ il y a déjà quelques années, pendant que rien ne se faisait, que le chantier était ouvert mais que rien ne se faisait. Ce n'est pas au moment où tout démarre, qu'il faut demander d'arrêter. De ce point de vue, je regrette votre inconscience.

M. Roger Deneys (S). Je voulais juste répondre aux propos de M. Lescaze, dans le sens où les socialistes réagissent peut-être un peu tard, mais tout le monde sait très bien que, pendant quelques années, on a connu une conjoncture relativement difficile dans le domaine de la construction. Et, en l'occurrence, les socialistes comme les autres attendaient plutôt avec impatience que de nouveaux projets soient réalisés en ville de Genève et ailleurs, la mauvaise conjoncture leur faisant mettre de côté toute critique.

Malheureusement, à une certaine époque, on a accepté des PLQ complètement aberrants et disproportionnés par rapport aux endroits pour lesquels ils étaient proposés.

Pendant des années, la droite n'a pas arrêté de nous dire: «Arrêtez de bloquer les projets», quels qu'ils fussent, aussi stupides fussent-ils. La droite n'a pas cessé de dire: «Vous êtes des empêcheurs de construire; vous êtes des créateurs de chômage.»

En fait, à un moment donné, il faut revoir ces projets, en l'occurrence celui des Charmilles, et il faut en assumer les conséquences. Les socialistes ne sont pas pour s'attaquer à la garantie du droit, dans la mesure où il faudra dédommager les promoteurs. C'est un prix que la collectivité doit être prête à payer afin de réparer les erreurs avant qu'elles se concrétisent. Si c'est pour payer, année après année, des frais pour résoudre divers problèmes dans les quartiers, on n'y gagne rien. Donc, il y a un moment où il faut être prêt à assumer ses erreurs; c'est aussi cela la responsabilité collective, et je pense que les socialistes sont conséquents en demandant maintenant d'essayer d'éviter cela aux Charmilles.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Kanaan, j'aimerais vous féliciter pour l'honnêteté intellectuelle dont vous avez fait preuve dans votre déclaration de tout à l'heure; ce n'est pas tous les jours qu'on entend cela au Conseil municipal.

Je suis, comme vous, assez d'avis que l'urbanisation du quartier des Charmilles est discutable. Quoi qu'il en soit, à un certain moment, il a été décidé de construire la ville en ville et ce quartier fait partie intégrante de la ville de Genève.

J'aimerais aussi dire ici que ce n'est pas vraiment le Bronx, comme certains l'ont dit tout à l'heure ou se l'imaginent encore. Ce quartier, certes, bien, voire fortement urbanisé, est entouré d'un certain nombre d'espaces verts. J'en dresse l'inventaire.

On commence par l'avenue d'Aïre où le paysage est relativement sympathique, puisque, s'il y a des bâtiments, il y a aussi un certain nombre de villas avec des jardins. Alors, quand vous regardez du côté de l'avenue d'Aïre, ce ne sont pas des gratte-ciel et une urbanisation très dense qui se trouvent là. Le Conseil municipal à l'époque s'était d'ailleurs déterminé à ce propos, et M. Lescaze en avait fait un combat quasiment personnel au sujet de l'avenue d'Aïre et de la campagne Masset.

Du côté des Charmilles, plus précisément de la rue de Lyon. En face des Charmilles, vous avez des immeubles relativement bas, puisque ce sont des bâtiments industriels et, derrière ces bâtiments, il y a un réseau de petites villas avec quantité de petits jardins. De ce côté-là, vous avez également des espaces verts.

Si vous montez un peu plus haut en direction de Châtelaine, à la droite de l'avenue de Châtelaine, il y a cet énorme espace vert qui est l'ancienne Ecole d'horticulture.

Bientôt, vous aurez à la place du stade des Charmilles – parce que je considère que le stade de la Praille va se construire et que celui des Charmilles sera détruit – vous aurez un magnifique espace vert.

Alors, dites-moi véritablement quels sont les immeubles dans cette ville de Genève qui ont à proximité autant d'espaces verts? Très franchement, je crois qu'il n'y a aucun endroit, à part peut-être sur les quais.

A propos du partenariat, vous savez que la CAP – et ce n'est pas la Ville de Genève – est partenaire dans cette affaire à raison d'un sixième, Mesdames et Messieurs, un sixième! Il faut donc remettre le débat à sa juste valeur; nous sommes dans une proportion de un à six.

J'ai envie de dire au Conseil municipal que le Conseil administratif a pris acte de la pétition N° 28 et de la motion N° 82, mais il faut quand même savoir que le PLQ a été prolongé, que l'autorisation de construire a été prolongée; par qui, Mesdames et Messieurs? Pas par un libéral, pas par un radical, pas par un démocrate-chrétien, par un socialiste: M. Moutinot! Alors, je ne fais pas maintenant de querelle de personne, mais je constate que M. Moutinot a donné son aval à la poursuite de la construction.

Vous savez très bien, et M. Lescaze l'a dit tout à l'heure, que, si cette barre d'immeubles ne s'est pas construite immédiatement, cela était dû essentiellement à la crise, Mesdames et Messieurs! Il n'y avait pas le financement nécessaire pour

terminer l'urbanisation de ce quartier. Maintenant, nous avons non seulement de l'argent, mais il y a un besoin urgent de locaux, non pas artisanaux, mais de locaux industriels.

Savez-vous qui s'intéresse à cet endroit? Il est peut-être intéressant que vous l'appreniez, c'est Serono. Serono a l'intention de développer ses activités en ville de Genève. Vous savez que Serono est en train de regarder deux sites en ville de Genève. D'une part, il y a celui de Sécheron, dont vous connaissez les tenants et les aboutissants, et je ne suis pas certain qu'à l'aune de dix ans nous puissions faire de la place à Sécheron pour y mettre Serono; d'autre part, il y a le site de Charmilles-Châtelaine. En effet, Serono a l'intention de se développer à cet endroit-là s'il ne peut pas le faire à Sécheron.

Serono regarde également un autre site, à Plan-les-Ouates. Voulez-vous voir de la substance fiscale et des emplois filer à Plan-les-Ouates? Tout comme Vacheron & Constantin est parti à Plan-les-Ouates, la Banque Pictet a également quitté la ville de Genève. Je reviens là sur un sujet qui a été discuté dans ce parlement. En effet, le secteur «opérations» de Pictet va se loger à 20 mètres de la frontière entre Genève et Carouge, mais quand même aux Acacias sur la partie carougeoise. Savez-vous combien cela va nous coûter? Je vais vous le dire; ce sont entre 18 et 20 millions de francs de taxes professionnelles, d'impôts divers, etc., qui vont entrer dans les caisses de Carouge. Alors, quand on me dit que l'on va remettre la subvention au Théâtre de Carouge, je rigole, parce que, d'ici deux ans, il y a 20 millions de francs qui vont tomber dans l'escarcelle de Carouge.

Alors, Mesdames et Messieurs, ce soir le but n'est pas vraiment de savoir s'il faut ou non construire cette barre d'immeubles à Châtelaine; en tout cas, je vous mets en garde contre l'absence de vision économique et, de ce fait, fiscale et financière par rapport aux décisions que vous prendrez aujourd'hui.

Personnellement, mon choix est fait. Je souhaite conserver des emplois en ville de Genève, je souhaite conserver de la substance fiscale, je souhaite poursuivre le développement de la ville de Genève et, évidemment, pouvoir subventionner tout ce que nous subventionnons. Mais pour ce faire il nous faut une activité économique forte. Alors, si vous n'êtes pas d'accord avec cela, il sera très difficile d'aller dans ce sens-là.

Dernière chose, le comité de la CAP, dont je suis le vice-président, a décidé à l'unanimité d'aller dans ce sens-là. Mesdames et Messieurs, il y a au comité de la CAP des représentants des Services industriels, employeur et employés; des représentants de la Ville de Genève, employeur et employés; des représentants de communes et de l'Etat, employeur et employés, et tout le monde était d'accord. Alors, je vous dis simplement ce soir, faites attention, ne vous tirez pas une balle dans le pied.

Le président. Je suis désolé, Monsieur Pattaroni, je dois donner la parole à M. Kanaan, motionnaire, qui a la priorité.

M. Sami Kanaan (S). Tout d'abord, nous ne nions pas que ce genre de discussion met forcément sur la table toute une série de véritables enjeux en matière d'aménagement du territoire et de politique économique. Nous n'ignorons pas non plus qu'il y a une évolution – personne ne le conteste – du vieux principe: «construire la ville en ville», vers d'autres types d'approches. Nous irons jusqu'à dire que la philosophie qui remplacerait le «construire la ville en ville» n'est pas forcément très claire. Elle se construit à coup de cas concrets et, ces dernières années, à coup de référendums. D'ailleurs, les socialistes ont été plusieurs fois du côté des perdants lorsqu'ils ont soutenu des projets visant à construire. Par exemple, à l'époque, pour le quartier de Soret-Rod-Soubeyran, nous avons trouvé qu'il était judicieux de construire dans ce quartier et nous avons été désavoués par les habitants. C'est souvent ainsi en politique et dans la vie publique. Les nouvelles doctrines ou les nouveaux principes se construisent d'abord sous forme de cas concrets, de débats ponctuels, et peut-être sommes-nous à nouveau dans ce cas de figure. Il est évident que si l'on ne construit plus la ville en ville, il faudra la construire ailleurs puisque les besoins en logement ne sont de loin pas épuisés. De toute manière, le débat va bientôt avoir lieu, puisque nous aurons bientôt le projet de plan directeur d'aménagement du territoire.

Cela dit, et c'est bien là la difficulté en politique, on ne peut pas faire payer à l'un ou l'autre des habitants, dans un périmètre précis, l'ensemble d'une discussion. Contrairement à ce qu'a dit M. Muller, je ne dirai pas que le périmètre de Planète Charmilles est sinistré. Ce périmètre a, comme je l'ai dit, beaucoup changé et il mérite une attention toute particulière. C'est bien joli de nous citer des exemples d'espaces verts de l'autre côté de la rue de Lyon, cela fait une belle jambe aux habitants qui ont une barre d'immeubles devant les yeux. Cette barre leur bouche complètement la vue. Il se trouve que la perception des habitants par rapport à des espaces verts disponibles est très particulière... (*M. Lescaze invective les membres du bureau.*)

Une voix. On parle gentiment, Monsieur Lescaze!

Le président. Bien, Monsieur Kanaan, veuillez poursuivre.

M. Sami Kanaan. J'attends que M. Lescaze ait calmé sa colère...

M. Bernard Lescaze (R). Je veux simplement que le règlement soit appliqué convenablement...

M. Sami Kanaan. Si vous me laissez terminer, vous aurez bientôt la parole, Monsieur Lescaze.

Je termine en disant que la perception de ce qui est un espace vert ou pas n'est pas aussi rationnelle qu'on pourrait le souhaiter en théorie. La rue de Lyon est un axe qui coupe véritablement le quartier en deux. C'est peut-être malheureux, mais tout ce qui est au-delà de la rue de Lyon n'est pas considéré comme forcément accessible pour des familles, par exemple avec des enfants en bas âge qui doivent traverser cette rue. Examinez la rue de Lyon de plus près et vous verrez que ce n'est pas si simple.

Les mentalités évoluent. A l'époque, le Parti radical était en minorité; apparemment, il aime ce rôle, puisqu'il se retrouve aujourd'hui en minorité, de l'autre côté de la barrière. C'est vrai qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis; le Parti radical a changé d'avis, mais il se retrouve de nouveau en minorité, pourquoi pas?

Je rappelle, et c'est important – je l'ai déjà dit et je le répète – que nous avons abordé ce sujet il y a six mois, bien avant l'ouverture du chantier. Notre motion N° 82 demandait au Conseil administratif d'examiner la possibilité de faire usage du droit d'initiative en matière de révision du PLQ. Je ne critique pas, je constate simplement que cela n'a pas été fait, c'était difficile. Si, à l'époque, la Ville avait donné un signe au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement en disant qu'il y avait une volonté de révision du PLQ, les autorisations n'auraient pas été prolongées. Elles ont été prolongées parce qu'il n'y avait aucun signe formel de remise en question de ce dossier. Bon, voilà, on en prend acte.

Cela dit, nous avons encore le droit d'initiative et nous sommes conscients qu'il y a peut-être une facture à la clef. Nous le savons et il est fort possible que nous devions la payer.

Le président. Comme on me l'a aimablement fait remarquer, effectivement, seuls les rapporteurs sont prioritaires. La parole est donc à M. Pattaroni.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, comme on ne connaissait pas la liste des orateurs, on ne pouvait pas deviner qui était devant qui!

Cela dit je voudrais donner quelques éléments pour le compte du PDC. Il est important de rappeler que ce qui est déterminant, c'est le fait que jusqu'à récemment le PLQ concernant les Charmilles a été considéré comme étant réalisable.

Deuxièmement, on était quand même contents que l'on maintienne une zone industrielle à cet endroit. On s'en souvient, auparavant c'était une usine – il y en a encore – ce n'est pas plus haut – et on a toujours dit qu'il était bon qu'en ville de Genève on maintienne les zones industrielles au nom d'autres principes d'aménagements que je résume par le mot «diversité».

Puisque cela a été dit – ce n'est pas nous qui l'aurions dit, bien que nous ayons été au courant – effectivement, l'entreprise Serono est intéressée par les bâtiments prévus dans le périmètre Planète Charmilles. D'après les informations que nous avons – ce sont probablement les mêmes que celles de M. Muller, mais il y a une nuance – Serono vise Sécheron, mais comme c'est une entreprise réaliste elle comprend bien qu'elle ne peut pas s'installer dans ce lieu demain. D'ailleurs, tout à l'heure, il est probable que l'on nous dise que même après-demain c'est encore un peu tôt! Alors, comme chez Serono on sait gérer, on anticipe. Pour cette société, anticiper cela veut dire rechercher des locaux où il y a des possibilités. A la rue de Lyon, les immeubles prévus sont justement destinés à des entreprises, aussi serait-il heureux si Serono pouvait s'y déployer en attendant la réalisation de Sécheron.

Jusque-là tout va bien, mais il y a tout de même une chose qui ne joue pas, Monsieur le président, mais nous n'y pouvons rien du côté de la majorité. Ce qui ne joue pas, à notre avis, c'est l'école de l'Europe. Tout à l'heure, il a été dit que, même sans les bâtiments prévus à la rue de Lyon, l'école n'est déjà pas bien à cet endroit-là. Vous vous souvenez, Monsieur le président, quand nous parlions de construire une école à Vermont, un endroit où à perte de vue il y a des arbres? On nous a démontré que nous ne pouvions pas y mettre une petite école, parce que franchement c'était serré. Bon, on a décidé que c'était serré à Vermont, Monsieur le président, mais aux Charmilles on a mis une école à un endroit où c'est compact. Alors, si demain il faut faire quelque chose, Monsieur le président, il faudra que nous reconnaissons notre erreur d'avoir voté pour la construction de l'école à cet endroit et, si nous pensons d'abord aux enfants et non pas à d'autres considérations, nous prendrons sur nous de déplacer l'école, peut-être en face, dans l'endroit de l'avenue d'Aire dont M. Muller nous a décrit le côté assez poétique. C'est peut-être une responsabilité à prendre. Il serait dommage que ce soir on oublie qu'il y a plusieurs pions sur l'échiquier et que le pion majeur ce n'est peut-être pas forcément ces immeubles, mais c'est peut-être celui de l'école.

Alors, Monsieur le président, souvent, dans ces soirées, il y a de bonnes nouvelles. Tout à l'heure, M. Muller nous a dit qu'évidemment on pouvait regretter, du point de vue des finances de la Ville, de voir la Banque Pictet passer outre,

j'allais dire outre-Sarine, mais je dirai outre-frontière. La bonne nouvelle, Monsieur le président, c'est qu'on va pouvoir dire au Théâtre de Carouge qu'il n'a plus de souci à se faire. Cela va nous libérer, surtout ceux qui avaient mauvaise conscience parce qu'ils avaient pris un engagement envers le Théâtre de Carouge. Maintenant, ils pourront faire marche arrière. (*Rires.*)

M. François Sottas (AdG/TP). J'aimerais réagir aux propos de M. Pierre Muller concernant les espaces verts qu'il y a autour du quartier des Charmilles. Je voudrais vous signaler, Monsieur Muller, que ces espaces verts que vous avez cités ne sont pas acquis. Celui des Franchises, l'est peut-être; quant à celui des Charmilles, on verra quand le stade sera détruit – il ne faut peut-être pas trop anticiper. Concernant l'espace Hispano, dont le gabarit n'est pas trop haut, on ne sait pas ce que cela va donner dans quelques années. Je vous rappelle quand même que l'affaire de la campagne Masset n'est peut-être pas terminée. Il est vrai que le Conseil municipal s'est opposé à plusieurs reprises au plan localisé de quartier des Eidguenots, mais nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Nous ne savons pas si ces surfaces ne seront pas dévolues à de la construction. Donc, le prolongement de la ville se fait quand même de manière très forte.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Les Verts ne sont pas opposés à toute construction. Je crois qu'il faut le répéter ici, c'est la hauteur de la barre d'immeubles prévue qui gêne. Ces immeubles peuvent être construits, mais il ne faut pas que la faite de ceux-ci dépasse les trois étages, parce que cela sera invivable. J'aimerais rappeler que le Canton non seulement verse déjà une aide à la pierre, mais aussi une aide personnalisée au logement de 10 millions de francs par année. Si on continue de rendre l'espace des Charmilles difficile à supporter, les gens qui devront venir habiter dans ces lieux ne le feront pas par choix. Comme ils auront des moyens limités, on augmentera encore l'aide de l'Etat pour les loger. Je rappelle que ce sont des logements chers; le six-pièces au 1^{er} étage étant à 2000 francs, je vous laisse imaginer le reste.

En réalité, les bâtiments de Planète Charmilles représentent déjà une mauvaise affaire. Alors, si on continue d'enlaidir ces lieux, je ne pense pas que ce soit une bonne solution. Pour nous, on peut construire, mais qu'on ne construise pas jusqu'en haut. On peut très bien construire au-dessus du garage souterrain; voilà une proposition concrète qui pourrait vraiment améliorer l'image du quartier. Personne n'a proposé de construire au-dessus du garage souterrain, et pourtant cela ne gênerait personne qu'un immeuble soit construit à cet endroit-là.

Pour ce qui est des espaces verts, M. Sottas l'a rappelé, la plupart sont hypothéqués. Sur l'avenue d'Aire, il y a déjà un plan pour éventuellement échanger le

cycle de Cayla avec une autre parcelle pour construire des habitations à bon marché; il y a des plans dans le secteur de l'avenue des Eidguenots; les petits immeubles bleus doivent être démolis et reconstruits.

Quant à l'école, laissez-moi rire. On a déjà construit le cycle, il y a l'école de Cayla, il y a l'école de Charmille I, toutes les écoles sont situées à cet endroit. En fait, il n'y a vraiment plus d'espace disponible. On a densifié un maximum à cet endroit.

Il est vrai qu'on a perdu trois référendums. On a perdu celui des Charmilles, celui de la campagne Masset ainsi que celui des maisonnettes de Vieusseux.

On a densifié ces lieux d'une manière incroyable et on va continuer, puisque l'on va construire encore 120 logements aux Ouches. Donc, je crois qu'à un moment donné il faut raisonner d'une façon plus large pour ce périmètre, et c'est ce que nous, les Verts, avons proposé de faire. Je pense qu'avec mon groupe nous allons proposer à nouveau un plan directeur sectoriel pour ce quartier, car des parcelles doivent être échangées afin que l'on puisse construire d'une manière intelligente et non pas densifier au maximum pour prétendument faire une bonne affaire qui se révélera sans doute être une mauvaise affaire.

M. Michel Ducret (R). J'aimerais préciser quelques détails par rapport à l'intervention de M. Deneys. La conjoncture défavorable n'avait rien à voir au moment de l'acceptation du PLQ, car elle n'existait pas encore. Par contre, c'est bien la crise immobilière qui a stoppé la réalisation des parties du PLQ qui étaient dévolues à des activités.

En ce qui concerne les espaces verts, je vous rappelle quand même qu'il est prévu que l'ancien stade des Charmilles devienne un espace vert. Je rappelle également qu'un aménagement intelligent de la zone industrielle adjacente devrait permettre d'offrir un espace de verdure annexe assez correct aux habitants du quartier. Alors, maintenant, il ne faut pas non plus complètement dénier les mesures qui ont été prises depuis par le Service d'urbanisme de la Ville, notamment dans la précédente législature.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la politique, c'est prévoir. Nous, radicaux, nous ne voulons pas nier qu'il y a un problème, puisque nous l'avons nous-mêmes dénoncé. Il est dommage de ne se pencher sur ce problème qu'aujourd'hui. Il aurait mieux valu, à l'époque, nous écouter, ainsi que les Verts, et soutenir notre proposition pour une urbanisation à échelle humaine. Il ne sert plus à rien d'être agressif aujourd'hui et il ne sert à rien non plus de renier le PLQ en vigueur, sans autre, parce que c'est poser de nouveaux problèmes, ne serait-ce que par exemple le problème des murs pignons en attente. C'est un déficit d'image

urbaine. Renier le PLQ, c'est aussi vouloir un déficit de mixité, donc un déficit d'équilibre. Où sont les beaux discours sur la mixité de l'habitat et des activités? Tout cela a aussi des conséquences sociales, et pas seulement la forte densité. L'urbanisation n'est pas un phénomène qui est juste le fait d'une bonne ou d'une mauvaise densité, c'est le fait également d'énormément d'autres éléments que l'on ne peut négliger.

J'aimerais souligner aussi que tout cet urbanisme reposait sur l'effet protecteur de ces bâtiments, que maintenant vous voudriez qu'on ne réalise pas, par rapport aux logements. Nous-mêmes, nous sommes étonnés qu'on ne construise pas les immeubles qui devaient protéger les habitants des nuisances du trafic des rues adjacentes. Et ce que propose la motion N° 137, si elle est suivie, se fait au détriment des caisses de pension qui sont les principaux promoteurs de l'urbanisation des Charmilles.

Ces constructions sont maintenant prêtes à démarrer. Pourquoi? Parce que de futurs occupants s'annoncent, qu'ils existent, qu'il y a une demande pour ces surfaces nouvelles. Ces surfaces nouvelles représentent des emplois, non seulement des emplois pour les milieux de la construction, qui sont peut-être des emplois à court terme, mais également des emplois à long terme sur le territoire de la ville de Genève, avec les conséquences que tout à l'heure M. Pierre Muller a évoquées.

Aussi, pour toutes ces raisons, le groupe radical ne peut-il soutenir la présente motion aujourd'hui, en tout cas telle qu'elle est formulée, car il est trop tard. Si on peut améliorer sans compromettre une économie saine de cette affaire et sans obérer par trop les finances municipales, nous ne fermerons toutefois pas la porte, mais nous refusons la présente motion telle qu'elle est formulée, qui, en fait, court simplement à un blocage pur et simple et à un urbanisme de rupture brutale; et cela, nous ne le souhaitons pas.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai dit, la politique, c'est prévoir; par contre, le populisme, c'est se contenter de réagir au jour le jour. Quant à nous, notre choix a été fait, nous avons été battus, par vous-mêmes d'ailleurs, et nous voulons assumer cette décision, certes regrettable, mais démocratique.

M. Daniel Sormani (S). J'aimerais juste rappeler une ou deux choses. La première, c'est qu'il faut aussi se souvenir du contexte de l'époque. La vente de ces terrains qui appartenaient à l'entreprise Charmilles Technologies a tout de même permis à celle-ci, grâce à la plus-value, de se redéployer dans la zone industrielle de Meyrin et de maintenir quelques emplois à Genève; je crois que cela n'était pas

négligeable. Il faut quand même se rappeler tout le débat de l'époque. Effectivement, on était aussi placé devant un choix difficile. Soit on permettait cette opération immobilière, soit l'entreprise Charmilles Technologies disparaissait du canton de Genève. Ce n'était pas un choix facile à faire. Les terrains ont été vendus très cher et la conséquence de cette vente a été qu'il fallait avoir un taux d'utilisation du sol important à cet endroit. Ce choix était difficile, il a été fait, à l'époque, par une majorité, en fonction d'un certain nombre d'éléments. Cela ne veut pas dire qu'avec l'évolution des choses on ne puisse pas aussi changer d'avis.

Entre-temps, il y a aussi eu la crise immobilière et la crise économique tout court, ce qui a fait que les promoteurs n'ont pas réalisé tout de suite un certain nombre d'équipements. Je vous rappelle que ce n'est pas seulement la barre d'immeubles qui est en discussion aujourd'hui, mais c'était aussi toute la partie du centre commercial qui a été construite plusieurs années après les premiers logements sociaux, parce qu'à l'époque personne n'était intéressé à louer les surfaces commerciales prévues. Finalement, la Migros est venue après avoir été sollicitée par les promoteurs.

Ce contexte était donc difficile. A un moment donné, on avait le choix entre, peut-être, deux mauvaises solutions dont une a été choisie.

Aujourd'hui, les choses changent. Je crois qu'après plus de dix ans on peut aussi faire évoluer la situation et constater qu'il y a peut-être un moyen de trouver d'autres solutions.

Je rappelle aussi que, juste en dessus de ces terrains, il y a aussi tous les terrains de Tavano. Souvenez-vous que, sur mon initiative, le Conseil municipal a voté le 15 mai 1996 la motion N° 179 demandant au Conseil administratif de s'y intéresser; il y a aussi eu la motion N° 1235 à ce sujet qui a été votée le 13 septembre 1995. L'entreprise Tavano est aujourd'hui en faillite. Si je ne me trompe pas, ces terrains sont administrés par un administrateur failli. La Ville serait peut-être bien inspirée de s'y intéresser. La problématique est qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui louent des locaux à la masse en faillite sur les terrains de Tavano, mais probablement qu'une grande part de ces terrains et des bâtiments existants sont sous-utilisés, voire pas utilisés du tout. Par conséquent, cela peut être une zone où on pourrait développer des locaux artisanaux, des entreprises ou éventuellement installer les futurs locaux de Serono. Je pense que le Conseil administratif serait peut-être bien inspiré de prendre les contacts nécessaires – s'il ne l'a pas déjà fait. En tout cas, nous n'avons pas eu de réponse aux motions que j'ai évoquées à ce sujet – pourtant, il y a probablement des possibilités. Si la situation n'a pas évolué, c'est que, jusqu'à présent, il n'y avait aucun acheteur intéressé par ces terrains; la Ville de Genève pourrait peut-être l'être, si les conditions sont raisonnables. Voilà les deux éléments que je voulais apporter à ce débat.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Si le PDC est contre la présente motion, c'est pour plusieurs raisons qui ont déjà été évoquées ici, mais il y en a une que je voudrais pouvoir exposer.

Je m'élève en faux quand on parle d'une surdensification et des problèmes sociaux. La ville de Carouge est bien plus densifiée que cette région des Charmilles, et on ne peut pas dire qu'il y ait des problèmes sociaux liés à une surdensification à Carouge.

Il y a des problèmes sociaux lorsqu'il y a des espaces habitables qui sont restés vacants. En l'occurrence, dans cet espace-là, il y a plusieurs locaux à la disposition de la population, d'associations, d'associations du quartier et qui pourraient être mis à la disposition des jeunes.

Il y a une autre raison qui justifie cette construction. On a parlé de la diversité. Il est très important de diversifier l'aspect de l'habitat et l'aspect des entreprises. Il n'y a rien de mieux que d'occuper les terrains, justement par des entreprises, par cette diversité, pour éviter d'avoir des zones qui dérangent tout le monde et qui inquiètent tout le monde. Le meilleur moyen pour qu'il n'y ait pas ce type de zone, c'est que des entreprises et de l'habitat se partagent le même territoire. Je crois qu'il est très important de ne pas faire de l'intox autour de ce genre de chose.

M^{me} Alice Ecuwillon (DC). Je ne pourrai ajouter que quelques mots à la suite de l'intervention de ma collègue, pour dire qu'il y a une certaine désinformation. A savoir que les locaux dont elle vient de parler représentent deux fois 150 m², qu'ils sont gratuitement mis à la disposition des habitants et qu'ils ne sont même pas utilisés. Alors, je trouve que lorsque l'on donne des informations, ce serait quand même bien de les vérifier.

D'autre part, on a parlé de la hauteur de la barre d'immeubles industriels prévus; ce sont cinq étages sur rez, plus attique, alors que les immeubles locatifs ont neuf étages sur rez, plus attique. On ne peut donc pas dire que les immeubles industriels vont être aussi élevés que les immeubles locatifs.

De plus, M. le conseiller administratif Pierre Muller a parlé des espaces verts aux alentours, mais il a omis de parler de l'espace vert qui est au bout de la promenade de l'Europe. C'est un carré mis à la disposition des habitants et qui est extrêmement peu, pour ne pas dire pas utilisé.

Si, effectivement, il y a eu des erreurs dans le passé, je crois qu'il faut les assumer, on ne peut guère faire autrement. On connaît les responsabilités et on ne va quand même pas s'étendre sur ce sujet. Je pense qu'il faut aller de l'avant.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement les avis pour et les avis contre la présente motion. Nous avons déjà beaucoup parlé de la barre d'immeubles prévue dans le périmètre de Planète Charmilles dans ce Conseil municipal; il y avait un certain engouement pour cette réalisation.

Monsieur le président, je pose une question aux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement. En commission, on nous présente des projets, des plans localisés de quartier, des zones d'aménagements, etc. Au vu de tout cela, je me demande si l'on ne devrait pas auditionner d'autres personnes que celles que l'on auditionne habituellement. Ne devrait-on pas auditionner les habitants du quartier, les gens qui sont intéressés par l'avenir de leur quartier, plutôt que les magistrats, les conseillers d'Etat qui, chaque fois, nous disent que tout va bien, que tout est en ordre! Je suis persuadé qu'on éviterait ainsi bien des erreurs.

Je me rappelle la discussion que nous avons eue dans cette salle au sujet des 24 000 m² des bâtiments industriels dont on parle ce soir. Il semblait que, par rapport à l'ancienne zone industrielle, il y avait des restrictions. Certains demandaient même pourquoi on ne prévoyait pas de faire plus grand!

Comme, à l'époque, je faisais partie de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je me demande si, ce soir, on n'est pas en train de nous manœuvrer à notre insu pour en arriver à des réalisations comme celle qui est prévue à Planète Charmilles.

Lors de la séance d'hier après-midi, nous avons discuté de l'affaire de Saint-Jean, le rapport sur la pétition N° 26. Il s'agissait, en l'occurrence, d'un PLQ qui avait été accepté. Pour Beau-Séjour, on avait aussi affaire à un plan d'aménagement qui avait été accepté, mais que l'on doit modifier.

Je rends attentifs mes collègues de la commission de l'aménagement et de l'environnement au fait qu'il faut auditionner les bonnes personnes, au moins nous n'entendrons plus ce que nous avons entendu ce soir. Je ne mets pas en cause ce qui s'est dit ce soir, mais je me demande ce que j'ai fait au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Je vous avertis déjà que je ne voterai pas les prochains PLQ qui nous seront présentés tant que nous n'aurons pas auditionné les personnes concernées au premier chef, entre autres, les associations de quartier que l'on oublie un peu trop facilement.

Alors, Mesdames et Messieurs les collègues de la commission de l'aménagement et de l'environnement, dorénavant faites très attention, parce que, ce soir, c'est un avertissement qui nous est donné pour notre travail.

M. Jacques Mino (AdG/SI). C'est sur un aspect qui a peu été évoqué que j'aimerais intervenir. On nous a déjà parlé dans cette enceinte, à plusieurs reprises, des groupes de jeunes et d'adolescents qui faisaient peur à beaucoup de monde. Il a fallu faire de la médiation, il a fallu envoyer M. Deuel, le délégué à la jeunesse, notamment dans le périmètre de Planète Charmilles.

Maintenant, on nous dit qu'on va finir de fermer complètement le carré de béton se trouvant sur ce périmètre. Dans dix ans, tous les jeunes enfants – et ils sont nombreux actuellement dans les immeubles qui y ont été construits, parce que ce sont de jeunes couples qui s'y sont installés – seront devenus des adolescents, et il y en aura beaucoup.

Alors, je pose la question, ne devrait-on pas poser des gabarits, afin qu'en se promenant on puisse se rendre compte de ce que l'on est en train de faire en voulant finir de bétonner ce carré de béton et de le fermer comme une prison?

M. Roman Juon (S). Je souhaite répliquer aux deux collègues du PDC qui sont intervenues – je sais que M^{me} Ecuivillon est très souvent dans le quartier des Charmilles – car j'ai l'impression qu'elles voient cela avec des yeux bleus d'ange. Leur vision est merveilleuse, mais elle ne correspond pas à la réalité.

Les habitants demandent des locaux depuis deux ans et on ne veut par leur en donner. Vous savez très bien qu'à côté de l'école de l'Europe il y a un local libre au rez-de-chaussée. La régie ne veut pas le louer, car les habitants qui habitent juste au-dessus ne veulent pas que des adolescents l'occupent, parce qu'ils font du bruit. Madame von Arx-Vernon, vous n'avez qu'à écouter ce qui se dit sur place, vous devriez aller voir.

Ensuite, sur le terrain qui est à côté de Tavano et qui pourrait servir de mini-terrain de foot ou autre, on ne peut rien réaliser, parce qu'il y a une maison pour personnes âgées et que cela pourrait les déranger. Dans ce secteur, tout est ainsi. Dans toute la ville, c'est pareil. A mon avis, c'est encore le moment d'apporter une correction au PLQ en supprimant éventuellement un immeuble afin de laisser au moins un espace libre face aux immeubles déjà construits. Il faut connaître les lieux; Mesdames Ecuivillon et von Arx-Vernon, rendez-vous sur place, allez discuter avec les habitants, avec les personnes qui travaillent dans ce quartier!

M. René Grand (S). Je n'ai qu'à ajouter les mêmes remarques que celles de mes prédécesseurs, notamment de M. Juon. Je suis très étonné des remarques de M^{me} von Arx-Vernon. Je crois que bientôt elle pourra transférer le Cœur des Grottes au cœur des Charmilles, parce que, quand on voit ce qui s'y passe, quand on a des contacts avec les habitants, on se rend tout à fait compte qu'il y aura du

travail pour s'occuper des problèmes des jeunes. On a évoqué Monsieur Jeunesse, je ne veux pas revenir sur ce point, mais, puisque je suis rapporteur de la pétition N° 28 des habitants de ce quartier, j'aimerais dire que, par exemple pour l'école, les bâtiments sont conformes, mais que, pour la cour de récréation, si l'on se réfère aux espaces légaux, il manque un quart de la surface et vous voulez encore la réduire par la construction d'une barre d'immeubles. Il est tout à fait inadmissible de considérer que les enfants passent après la rentabilité.

Enfin, je crois que certaines personnes n'ont pas lu exactement le texte de la présente motion. Cette motion ne demande pas de bloquer le chantier, elle demande de négocier. Rappelez-vous que «négociation», cela veut dire que les gens visent un accord, que chacun fait un effort et trouve son intérêt. Je ne vois pas ce qu'il y a de bloquant à négocier. Je remercie le Conseil administratif d'avoir essayé et réussi à Saint-Jean. Il n'y a pas de raison que cela ne réussisse pas aux Charmilles. En tout cas, nous, socialistes, entre la rentabilité et les habitants, nous avons choisi.

(M. Pierre Losio, vice-président, assure momentanément la présidence.)

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Je désire ajouter un détail. Je partage tout à fait l'avis sur les conditions sociales qui règnent dans le périmètre de Planète Charmille, conditions que notre collègue René Grand a dénoncées.

En revanche, j'aimerais revenir sur le nombre d'étages. Il est évident qu'il y a moins d'étages du côté de la barre d'immeubles prévue ou des barres d'immeubles déjà existantes, mais il ne faut pas oublier que, d'une part, on déroge aux normes en construisant des appartements qui sont beaucoup plus bas de plafond que ce qui se fait habituellement; d'autre part, de l'autre côté, on a affaire à des locaux industriels; donc c'est finalement la même hauteur de bâtiment des deux côtés. Les bâtiments à construire seront donc en continuité avec les immeubles bleus qui existent déjà. Même s'il n'y a que cinq étages, ce sont des étages industriels, donc ils atteindront la même hauteur globale que là où il y en a dix.

M. Bernard Lescaze (R). Le débat me paraît s'égarer un peu. Il y a la motion M-137, qui est déposée et qui demande une négociation. J'avais cru comprendre que le Conseil administratif n'y était pas tellement opposé; il peut de toute façon négocier avec ou sans notre avis.

Nous, radicaux, nous sommes d'accord avec les considérants. En revanche, comme l'a rappelé M. Ducret, nous ne pouvons pas accepter l'invite telle qu'elle

est formulée. Rassurez-vous, comme il s'agit d'un mandat de négociation avec le Conseil administratif, le groupe radical, fidèle à sa position, ne va pas demander un amendement. Il va simplement considérer qu'il appartient, puisque la majorité du Conseil municipal, probablement selon les vœux de la majorité du Conseil administratif, va accepter cette motion, il appartient au Conseil administratif, comme le demande la motion, de revenir devant le Conseil municipal avec un accord éventuel et surtout le montant de la facture, c'est-à-dire le prix de cet accord. A ce moment-là, nous nous prononcerons, comme nous l'avons toujours fait, en faveur des habitants des Charmilles.

Je constate que le responsable de l'aménagement en Ville, jusqu'à présent s'est tu. Nous n'avons entendu que le responsable des finances, qui a d'ailleurs dit des choses parfaitement valables, sur les recettes fiscales de la Ville et la perte que nous ferions, si nous devions renoncer au PLQ en vigueur. Toutefois, nous voulions il y a quelques années, et je crois que nous le voulons encore, des zones industrielles, des locaux artisanaux. Dans ces conditions, le groupe radical va simplement s'abstenir pour que cette motion aille directement au Conseil administratif et nous attendons de pied ferme les résultats de la négociation de celui-ci.

En revanche, il est clair que nous ne voterons pas n'importe quel montant d'indemnisation. Nous tenons déjà à le dire, parce qu'on nous dit 10 millions de francs maintenant, avec les mains, mais nous verrons bien. C'est une négociation, les uns réclament 10 millions, les autres peut-être en offriront moins, quant à nous, nous ne prenons aucun engagement sur ce point. Nous avons toujours dit qu'en raison de M. Grobet et des socialistes l'aménagement des Charmilles était inadmissible. Eh bien, maintenant, que ceux qui veulent rétablir la situation prennent leur courage à deux mains! Nous ne pouvons pas nous opposer à cette tentative, mais nous ne sommes pas non plus d'accord de passer simplement l'éponge et d'oublier cela. En conséquence, le groupe radical s'abstiendra.

Le président. Monsieur Lescaze, je peux vous rassurer, le conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie s'est inscrit depuis longtemps, mais la liste des intervenants s'allonge indéfiniment. La parole est donc à M^{me} von Arx-Vernon.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Merci, Monsieur le président, je vous charge de bien vouloir transmettre ce qui suit à mes éminents collègues du Parti socialiste. Lorsque ceux-ci relèvent qu'aux Charmilles il y a des personnes qui peuvent refuser que des jeunes s'installent sous leur appartement ou que des personnes âgées puissent craindre aussi la promiscuité, ils doivent reconnaître

que ce n'est certainement pas le seul quartier à Genève où il y a ce genre de problème. Le rôle des travailleurs sociaux, des travailleurs de rues, des médiateurs, c'est effectivement de rencontrer les jeunes, les personnes âgées et les habitants, et je me propose volontiers de les accompagner dans leurs démarches.

M. Robert Pattaroni (DC). Je tiens simplement à dire que, si actuellement les appartements ont une hauteur de plafond de 2 m 40 plutôt que 2 m 60, c'est une décision qui ressort du même Conseil d'Etat dont on a parlé tout à l'heure, et que cela correspond à ce qui se fait à Zurich. Alors, allez dire aux Zurichois qu'ils ne savent pas construire...

Le président. Je donne la parole au dernier intervenant, M. le conseiller administratif Christian Ferrazino.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Vous voilà rassuré, Monsieur Lescaze, mais vous savez que j'ai pour habitude de respecter un usage courtois qui consiste à entendre l'ensemble des intervenants avant de leur répondre.

Vous ne serez pas étonné, Monsieur Lescaze, que certaines interventions que j'ai pu enregistrer, d'ailleurs de part et d'autre de cette salle, suscitent de ma part un certain nombre de réactions.

Il n'est pas étonnant que, lorsqu'un responsable des finances se préoccupe d'aménagement, il se soucie davantage de l'aspect financier que de la problématique de l'aménagement en tant que tel.

Pour ma part, et comme l'a relevé M. Grand, je n'entends pas, comme responsable de l'aménagement, me laisser dicter, par des impératifs financiers, les projets d'urbanisation de nos quartiers. Je dois dire que – c'est un constat – certains qui n'habitent pas le quartier des Charmilles y voient des espaces verts un peu partout, des petites villas disséminées de part et d'autre. Quant aux habitants, ceux qui vivent et qui occupent ces espaces, ils appellent à une manifestation ce vendredi 8 décembre à 17 h devant le chantier des immeubles prévus, précisément pour s'insurger contre l'évolution que connaît celui-ci. Qui croire? Ceux qui n'habitent pas le quartier et qui voient des espaces verts disséminés un peu partout dans une région idyllique, ou les habitants qui y vivent et qui dénoncent une urbanisation qu'ils ne souhaitent plus voir s'aggraver?

Vous avez raison, Monsieur Lescaze, une erreur a été commise, et vous, vous avez un peu l'habitude de prendre le rôle d'un procureur et d'essayer de trouver

des coupables. Mais, alors, il ne faudrait pas oublier le propre Conseil municipal lui-même, qui a voulu insister pour préserver une zone industrielle dans le périmètre de Planète Charmilles, et c'est en raison de cette insistance que ce périmètre a été intégré par le Conseil d'Etat dans le plan localisé de quartier qui est contesté.

Aujourd'hui, et à la différence de la pétition N° 26 que nous examinons hier sur Saint-Jean, il y a non seulement un PLQ en force, mais des autorisations de construire qui ont été délivrées. Alors, vous le savez – personne n'en a parlé, mais vous le savez, parce que nous avons déjà évoqué ce cas de figure – le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement a considéré que ces autorisations, quand bien même elles avaient été délivrées il y a plusieurs années et qu'elles n'avaient pas fait l'objet de prolongation depuis, sauf erreur, l'été 1997, étaient toujours valables. Eh bien, les habitants, qui tentent de prendre en main le destin de leur quartier, ont saisi les tribunaux d'une demande de mesures provisionnelles pour faire arrêter ce chantier. Dès lors, deux hypothèses s'offrent à nous. Soit les tribunaux donnent gain de cause à cette demande des habitants et nous aurons alors tout loisir de pouvoir continuer la négociation déjà entamée, vous vous en souvenez, avec les représentants des promoteurs. En effet, je vous avais lu – sauf erreur, l'été dernier – une lettre que j'avais reçue de leur part et qui chiffrait effectivement à un montant faramineux, puisqu'il était de l'ordre de 10 millions de francs, la demande d'indemnités qu'ils comptaient pouvoir exiger pour renoncer à leurs droits à bâtir, ce qui n'était pas raisonnable. Par contre, il est parfaitement logique que nous puissions discuter avec eux pour essayer de trouver un terrain d'entente sur un montant raisonnable pour réduire les projets en cause.

Pour ma part, j'ai tout particulièrement à cœur d'essayer de convaincre les représentants des promoteurs de renoncer au bâtiment situé devant l'école de l'Europe pour les raisons rappelées par M. Grand. Il est un peu simple de dire qu'on va laisser construire les bâtiments prévus et qu'on mettra l'école de l'Europe ailleurs, en sachant que celle-ci a été construite et en sachant le coût qu'elle a nécessité.

Nous savons aujourd'hui, et plusieurs conseillers municipaux l'ont rappelé, qu'il n'y a pas deux périmètres scolaires en ville de Genève – et fort heureusement – qui disposent de si peu d'espace pour les préaux d'école que celui de l'école des Charmilles. Par conséquent, en sachant qu'il s'agit non pas d'une école «serrée», mais d'une école coincée dans ce périmètre surdensifié, est-il vraiment déraisonnable d'essayer par tous les moyens de négocier avec les promoteurs pour tenter de les convaincre à renoncer à ce bâtiment qui est prévu devant l'école? Eh bien, il me semble que c'est l'expression du bon sens. Vous avez raison, pour pouvoir vous déterminer en connaissance de cause, il faudrait connaître le montant de la facture, c'est-à-dire à quelles conditions une telle négociation peut intervenir.

Comme vous le savez, le chantier a démarré, le recours a été interjeté, et nous attendons la décision des tribunaux. J'espère fortement que ces derniers donneront raison aux habitants, qui, à juste titre, considèrent que les autorisations ne sont plus valables. Cela nous permettra de continuer la négociation déjà entamée, de pouvoir vous présenter une proposition, je l'espère rapidement, afin d'obtenir une modification du plan localisé de quartier, qui est effectivement une erreur urbanistique.

Certains disent: «Nous nous sommes trompés, alors, allons jusqu'au bout.» D'autres, et j'en fais partie, considèrent que, lorsqu'on se trompe, il n'est pas forcément nécessaire de persister. Certains d'entre vous pensaient qu'il était tard pour agir; moi, je pense qu'en matière d'aménagement il n'est jamais trop tard pour éviter de continuer sur une voie désastreuse.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je n'ai pas l'intention de polémiquer avec mon collègue Christian Ferrazino, parce que nous sommes souvent d'accord sur bien des choses, mais en l'occurrence pas sur ce qu'il vient de dire. Il est vrai que je n'ai pas la connaissance urbanistique qu'il a, je n'ai pas cette connaissance des dossiers qu'il a maintenant depuis une année et demie, je n'ai pas dans mes services un Service d'urbanisme tel qu'il l'a chez lui et c'est justement ce qui me fait peur, Mesdames et Messieurs. Cela me fait peur parce que, si j'ai peut-être une vision parfois un peu trop financière de l'évolution de notre ville, je me préoccupe du futur de notre ville. A ce titre-là, en tant qu'élu au Conseil administratif, il m'est parfaitement autorisé de donner mon avis.

En conclusion de ce débat, je voudrais simplement dire que, si j'ai pris la parole pour aller dans le sens de la construction de ce bâtiment industriel ou commercial à cet endroit-là, c'est tout simplement parce que je fais preuve de loyauté par rapport à ce qui a été décidé au comité de la CAP, par rapport aux employés de la Ville de Genève. Voilà la position que je voulais défendre ce soir, ce n'est pas forcément la position majoritaire du Conseil administratif, mais je n'ai pas été élu pour dire toujours oui à la position majoritaire du Conseil administratif.

Le président. Nous en prenons acte, Monsieur Muller. Nous allons maintenant passer au vote. Il n'y a pas de demande de renvoi en commission. En conséquence, si la présente motion est acceptée, elle sera directement renvoyée au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 36 oui contre 25 non (Partis libéral et démocrate-chrétien) (7 abstentions du Parti radical).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lancer une négociation avec toutes les parties concernées afin d'obtenir un renoncement au moins partiel à ce projet démesuré et de proposer au Conseil municipal un accord correspondant dès que possible.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Christian Zaugg, François Sottas, Sami Kanaan et M^{me} Michèle Künzler: «Avenir des terrains industriels de Sécheron et sort de leurs locataires» (M-138)¹.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Vous avez reçu cette motion urgente relative à l'avenir des terrains industriels de Sécheron et au sort de leurs locataires. Si celle-ci a été déposée, c'est que les choses vont très vite, et j'ai bien peur que ce dossier très important pour la Ville de Genève nous passe sous le nez purement et simplement.

L'entreprise Serono, dont M. Muller parlait tout à l'heure, a fait des offres d'achat portant sur le site de Sécheron et cela pourrait avoir des effets durables sur le quartier tout entier.

En effet, 500 emplois sont en cause, allant de la petite entreprise de mécanique à l'artisanat, et nombre des locataires du site ont reçu une résiliation de leur bail pour le mois de juin 2001, ce qui nous conduit à vous proposer cette motion urgente et à souhaiter que vous l'acceptiez.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

¹ Annoncée, 2446.

Le président. Je vous remercie d'avoir respecté les trois minutes d'intervention, Monsieur Zaugg. Nous avons maintenant une minute par parti pour ceux qui souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas; nous votons donc pour accepter ou pour rejeter l'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (nombreuses oppositions et quelques abstentions.)

6. Motion de MM. Christian Zaugg, François Sottas, Sami Kanaan et M^{me} Michèle Künzler: «Avenir des terrains industriels de Sécheron et sort de leurs locataires» (M-138)¹.

PROJET DE MOTION

Vu:

- le projet de construction de la société Serono sur les terrains industriels de Sécheron dont la presse a fait état;
- l'importance de ce projet et l'intérêt qu'il pourrait présenter pour la Ville de Genève;
- le projet de parking prévu pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ayant fait l'objet d'un plan localisé de quartier dont notre Conseil municipal a été saisi et dont l'implantation en dessus des voies CFF semble remise en cause du fait du surcoût très élevé de ce projet résultant des mesures constructives de sécurité qui devraient être mises en place pour se prémunir contre un éventuel accident ferroviaire;
- le projet de construction d'une gare RER et d'un parking d'échange sur les parcelles propriété de l'Etat et des CFF situées au sud des voies CFF;
- l'importance des divers projets en cause et leur impact sur le quartier de Sécheron, notamment en ce qui concerne les divers parkings envisagés qui impliquent obligatoirement une étude d'impact sur l'environnement en vertu de la législation fédérale sur la protection de l'environnement;
- le projet d'image directrice élaboré par un groupe de travail Etat-Ville qui a pour but de fixer l'aménagement futur de la zone industrielle de Sécheron,

¹ Urgence acceptée, 2508.

considérant:

- qu'il se justifie, en conséquence, que cette image directrice soit portée à la connaissance du Conseil municipal, afin que celui-ci soit informé de la manière dont les divers projets en cause s'intègrent à cette image directrice, des options prises à cet effet par le Conseil administratif et de la façon dont la zone industrielle de Sécheron va se structurer (implantation des bâtiments, des voies de circulation, nombre de places de parking, accès, taux d'utilisation du sol, etc.);
- qu'il s'impose que le Conseil municipal soit également informé des caractéristiques des divers projets de construction envisagés, dont celui de Serono, vu son ampleur, puisqu'il affectera une surface de terrain de près de 45 000 m²;
- que ce projet, qui présente également un intérêt financier considérable pour cette grande multinationale si elle peut acquérir ces terrains, ne doit pas être réalisé au détriment d'une centaine d'entreprises qui se trouvent sur le site, s'agissant surtout de petites entreprises qui ont des moyens limités, si l'on fait abstraction de Sécheron SA et d'une ou deux autres entreprises telles que Federal Express ou Bulgari;
- qu'il est indispensable que ces entreprises, qui représentent environ 500 places de travail, puissent trouver des locaux à des conditions similaires, mais pour beaucoup d'entre elles à proximité immédiate de leur localisation actuelle, si elles veulent pouvoir conserver leur clientèle;
- que le projet évoqué de construction à cet effet d'un bâtiment artisanal par l'Etat ou sa Fondation pour les terrains industriels permettant de reloger ces entreprises constitue une solution qui permettrait de résoudre le grave problème de survie économique de ces locataires des bâtiments qui devront être démolis pour réaliser le projet de Serono;
- que ces locataires, qui ont tous reçu leur congé et qui sont mis sous pression vu les délais fixés par Serono pour maîtriser le site, n'ont à ce jour reçu aucune proposition concrète de relogement;
- qu'il importe que les intentions de l'Etat soient confirmées et que celui-ci mette à disposition une partie de la parcelle dont il est propriétaire dans le site de Sécheron pour réaliser le bâtiment artisanal envisagé pour le relogement des locataires,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter au Conseil municipal l'image directrice portant sur l'aménagement futur de la zone industrielle de Sécheron, afin que celui-ci soit informé de la manière dont les divers projets prévus dans ce site s'intègrent à cette image directrice, des options prises à cet effet par le Conseil administratif et de la

Motion: avenir des terrains de Sécheron

façon dont la zone industrielle de Sécheron va se structurer (implantation des bâtiments, des voies de circulation, nombre de places de parking, accès, taux d'utilisation du sol, etc.);

- à présenter également au Conseil municipal les caractéristiques des divers projets de construction envisagés sur le site de Sécheron, dont celui de Serono;
- à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne en compte les problèmes de relogement des locataires du site de Sécheron et adopte le plus rapidement possible les dispositions pour réaliser ou faire réaliser un bâtiment artisanal sur la parcelle propriété de l'Etat dans la zone industrielle de Sécheron permettant de reloger les entreprises délogées en raison du projet de construction de Serono.

Le président. Nous passons donc directement au développement de la motion. La parole est à M. Zaugg, motionnaire.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Merci, Monsieur le président. Sécheron, un dossier qui a beaucoup intéressé le Conseil municipal, mais qui, chers collègues, est en train de nous passer sous le nez, et les choses vont très vite. Aurons-nous même le temps de dire «ouf», ou «mince alors»? Je le disais l'autre jour, dans ma question orale, de nombreux locataires du site, artisans, petits entrepreneurs ou plus grands, qui ont constitué l'Association des entreprises et artisans du site industriel de Sécheron (AEASIS) ont reçu la résiliation de leur bail pour juin 2001. Il ne leur reste donc que six petits mois pour trouver une solution de rechange. Et il n'est pas facile, lorsque l'on a une petite entreprise, de se reconstituer une clientèle dans le secteur de la rive droite, cela presque du jour au lendemain; il n'est pas facile du tout de recommencer à zéro. Cette résiliation découle du fait que l'entreprise très connue, la multinationale pharmaceutique Serono a fait des offres d'achat sur la parcelle de 45 000 m² pour, dit-on, un montant de 50 millions de francs, et les chiffres sont publics. On peut donc comprendre que la PDF, une société de portage débitrice de 92 millions à la Fondation de valorisation de la BCGe, se réjouisse de tout cela.

En outre, il est question de construire sur la parcelle de 16 000 m², appartenant à l'Etat, un parking d'échange de 800 places, auxquelles il faut ajouter les 200 places de l'OMM (Organisation météorologique mondiale) plus 400 places pour l'OMC. Il ne faut pas oublier non plus que l'entreprise Serono souhaite ajouter à tout cela 650 places de parc. Cela représente un total de plus de 2000 places de parc dans le quartier de Sécheron, ce qui va profondément modifier la circulation et la mobilité dans ce secteur.

Il paraît indispensable de nous proposer une étude d'impact, étude au demeurant obligatoire, mais que nous aimerions voir venir. J'ajoute au problème général posé par ces parkings, que l'entreprise Serono envisage de construire des immeubles de grand gabarit qui auraient, dit-on, 31 mètres à la corniche. Alors, nous demande-t-on notre avis?

Que vont devenir les entreprises de mécanique ou artisanales, ou encore les artistes qui travaillent sur le site de Sécheron? Je signale à cet égard que M. Moutinot, dans le journal *Le Temps* du 29 novembre, a déclaré que les artisans du site de Sécheron, méritaient l'aide de l'Etat et qu'elle leur était acquise; il proposait à cet égard que la FTI (Fondation pour les terrains industriels) construise un bâtiment pour eux sur la parcelle de l'Etat de Genève. Ce sont là des propos pour la presse, mais qu'en est-il sur le plan des faits? Nous aimerions bien que les déclarations de M. Moutinot soient confirmées par écrit et qu'elles nous parviennent.

Alors, pourquoi n'y a-t-il pas un plan localisé de quartier (PLQ)? Je le disais, vous ne verrez pas de PLQ, car il n'est malheureusement pas nécessaire d'en établir pour ce type de zone, une zone ordinaire, ce qui n'interdit pas tout de même d'en faire un par la suite. Nous souhaiterions au moins disposer d'une information, d'une image directrice portant sur l'implantation des bâtiments, les voies de circulation, les accès et le taux d'utilisation du sol. Nous aimerions également beaucoup connaître les caractéristiques des divers projets du groupe Serono et qu'ils soient présentés au Conseil municipal. Bref, nous désirons être dûment informés des probables modifications prévues en ce qui concerne le schéma directeur élaboré par le groupe Etat-Ville, afin de pouvoir donner notre avis.

Nous désirons, pour conclure, qu'une solution de relogement soit trouvée pour les 500 personnes qui travaillent sur le site, personnes que nous n'entendons pas laisser tomber.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Vous ne serez point étonnés si je dis que, pour nous, démocrates-chrétiens, le sujet traité dans la présente motion est très important. Chaque fois que nous avons étudié des dossiers de ce genre, nous avons toujours déclaré qu'il nous tenait à cœur d'avoir un rôle positif pour le développement de notre économie, dans la perspective de l'emploi et en raison du fait que c'est grâce à l'économie prospère qu'il peut y avoir une santé sociale conforme à nos idéaux.

Il est évident que, pour ce sujet, nous devons prendre les choses au sérieux. Ce qui est demandé par le précédent intervenant, M. Zaugg, est tout à fait légitime.

Toutefois, nous ressentons un certain malaise et nous avons l'impression que certaines discussions devraient avoir lieu préalablement au sein de l'Alternative. En effet, si, du côté de l'Entente, nous considérons qu'il faut essayer de mettre en valeur le grand site industriel de Sécheron, d'en faire un site moderne avec une industrie d'aujourd'hui, ce n'est pas nous qui disons qu'il faut chasser les petites entreprises ou les artisans. Par conséquent, on ne peut être que d'accord avec les objectifs de la motion. Ce qui nous plaît aussi, c'est que nous avons élu des autorités pour régler ces problèmes. Nous pensons que le Conseil d'Etat – qui passe pour être équilibré du point de vue des sensibilités et des compétences – doit être à même de répondre à ces attentes. Comme nous suivons ce dossier depuis un moment, nous croyons savoir qu'on pourrait nous présenter une vue globale, puisque la discussion est en cours, et que c'est maintenant qu'un certain nombre d'actes sont envisagés.

Nous nous souvenons, Monsieur le président, que, derrière ce grand projet, il y a aussi la tentative d'une gestion saine de la part de ceux qui ont reçu le lourd héritage de la Fondation de valorisation de la BCGe. Je pense qu'il est dans l'intérêt de tous de faire en sorte que nous réussissions.

Par voie de conséquence, Monsieur le président et chers collègues, nous allons soutenir cette motion en présentant deux amendements, le premier modifiant la troisième invite et le second ajoutant une quatrième invite. Nous sommes entièrement d'accord avec la première invite, car il est vital, en démocratie, de donner de l'information; ceux qui ne le comprennent pas s'en mordent les doigts un jour ou l'autre. Concernant la deuxième invite, vu que le texte que j'ai sous les yeux a été modifié par rapport à celui que nous avons reçu hier, moi-même et mon parti n'avons donc pas non plus de problème à l'accepter.

La troisième invite est plus délicate. Il y est dit: «à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne en compte les problèmes de relogement des locataires du site de Sécheron et adopte le plus rapidement possible les dispositions pour réaliser ou faire réaliser un bâtiment artisanal sur la parcelle propriété de l'Etat dans la zone industrielle de Sécheron permettant de reloger les entreprises délogées en raison du projet de construction de Serono». Ne croyez-vous pas, Monsieur le président, qu'il n'est pas de notre ressort de donner quasiment un ordre au Conseil d'Etat pour qu'il construise quelque chose? A mon avis, celui-ci est bien assez grand pour savoir ce qu'il doit faire. Voici donc notre premier amendement:

Projet d'amendement

«à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne en compte les problèmes de relogement des locataires du site de Sécheron».

Notre amendement consiste donc à mettre un point après «des locataires du site de Sécheron» et à supprimer le reste de la phrase.

Par contre, nous souhaitons ajouter une quatrième invite qui serait la suivante:

Projet d'amendement

«à étudier une solution dans le cadre de la Ville de Genève, par exemple sur le site de l'ancienne SIP (Société genevoise d'instruments de physique) à Châtelaine».

Ce site, faut-il le rappeler, a justement été acheté pour régler ces problèmes de relogement d'entreprises. Je vous remercie.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je laisserai à mon collègue Christian Ferrazino le soin de parler de l'aménagement, même si, à titre personnel, je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure, je peux aussi avoir une vision de l'aménagement, ainsi va la démocratie, nous n'avons pas besoin de parler toujours d'une voix unanime dans le Conseil administratif.

Si je prends la parole avant M. Ferrazino, c'est pour parler de l'incohérence du dossier concernant les terrains de Sécheron. Non pas tant du fait qu'il soit traité aujourd'hui au Conseil municipal, mais parce qu'il est le résultat d'une politique incohérente des propriétaires du terrain. Vous savez bien que c'est la propriété – disons-le clairement – de la Banque cantonale de Genève, issue d'un industriel, promoteur, investisseur, qui a fait parler de lui il y a quelques années dans notre République.

Depuis longtemps, il était utile de parler de relogement de l'industrie principale de cet endroit, à savoir la société Sécheron. Malheureusement, rien n'a été entrepris pour délocaliser cette entreprise qui en a un sérieux besoin, parce qu'il est clair que travailler à cet endroit-là dans l'industrie lourde, c'est franchement aberrant. Je parle d'incohérence parce que, si on liste le nombre de petites et moyennes entreprises (PME) de petites et moyennes industries (PMI), et artisanales qui se trouvent à cet endroit-là, c'est un véritable inventaire à la Prévert. Je dois dire que l'autorité que nous représentons va faire tout le nécessaire pour essayer de reloger ces gens. D'ailleurs, l'Etat de Genève, respectivement le Service de promotion économique, a déjà pris contact avec moi pour me parler de ce problème. J'ai dû lui répondre qu'actuellement, très franchement, je ne voyais pas très bien où on pouvait reloger ces entreprises, en ville de Genève, sur des parcelles nous appartenant.

Sachez que mes services, en particulier celui de la Gérance immobilière municipale, avec le Conseil administratif, se pencheront également sur le problème. Nous ferons tout notre possible pour trouver rapidement une solution pour ces entreprises.

Néanmoins, encore une fois, je trouve désagréable que nous héritions d'un dossier dont nous ne sommes pas responsables. Il y a là un manque de conscience, un manque de responsabilité de gens qui se sont permis d'installer toutes ces entreprises à cet endroit-là, sachant pertinemment qu'à terme il faudrait trouver une solution différente.

Voilà ce que je tenais à vous dire. A propos de l'aménagement, Christian Ferrazino vous donnera le point de vue du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mon collègue Muller m'incite à intervenir plus rapidement que je ne le pensais. Je dois dire que ses propos devraient vous inviter à ne pas suivre les amendements proposés par le groupe démocrate-chrétien. En effet, si le groupe Etat-Ville qui vient d'être mis sur pied pour tenter de trouver des solutions de relogement n'en a pas davantage que celles qui viennent d'être esquissées, c'est effectivement de nature à nous inquiéter.

Ce que propose la motion présente en tout cas un bon sens certain, puisque l'Etat est propriétaire, au nord de la parcelle du périmètre industriel qui nous occupe, d'une parcelle, précisément celle où il est prévu de construire un parking d'échange et le parking de l'OMC. Il n'est donc pas totalement déraisonnable de demander à l'Etat de prévoir également un bâtiment réservé à des activités artisanales et industrielles, ce qui permettrait de répondre également à la demande de relogement des occupants actuels. En tant qu'ancien défenseur des locataires, j'apprécie particulièrement qu'on se soucie avec autant d'intérêt de trouver une solution de relogement à ces locataires-là. Sachant que les disponibilités sont infimes, il est d'autant plus judicieux de demander à l'Etat d'utiliser un terrain déjà situé en zone industrielle à proximité immédiate, ce qui éviterait pour certains exploitants ou artisans une perte de clientèle s'ils devaient transférer leurs activités à un endroit totalement extérieur à la zone en question.

Je pense donc, Monsieur Pattaroni, que vous ne devriez pas insister pour faire passer vos amendements, puisque les informations que mon collègue Pierre Muller vous a données sont quand même de nature à démontrer que les possibilités sont suffisamment faibles pour que nous ne négligions aucune des quelques solutions qui s'offrent à nous et celle qui propose le site de Sécheron même est certainement la plus idéale.

Combien de surface brute de plancher est-il nécessaire de trouver? On a dit qu'il y avait de très nombreux locataires qui recherchaient des locaux de remplacement. Selon mes informations, on parle de 5000 m² de surface brute de plancher. Selon les plans que j'ai pu étudier, il est parfaitement possible d'abriter sur la parcelle de l'Etat, en plus du P+R (park and ride) de 800 places et du parking de l'OMC de 400 places, 5000 m² de surface brute de plancher. Cette zone est précisément en zone industrielle et artisanale. C'est-à-dire qu'il n'y a même pas besoin de procéder à une modification de zone, donc la proposition de la motion est parfaitement pertinente.

J'aimerais dire un mot encore sur l'étude d'impact demandée; non seulement elle est nécessaire, mais elle est hautement souhaitée. Rappelez-vous, l'OMM vient d'être construite avec 450 places de parking dans le bâtiment. Si nous comptons les 800 places du parking d'échange, les 400 du parking de l'OMC, plus les 650 places demandées par le projet Serono, sans parler des places de parc qui seront attribuées pour l'aménagement de la parcelle du Foyer, à gauche en montant l'avenue de France, nous aurons plus de 2500 places de stationnement supplémentaires dans le quartier de Sécheron. Il n'est guère besoin de vous faire un grand dessin pour vous montrer les difficultés que ce quartier rencontrera consécutivement à ces nouvelles places de stationnement, d'où la nécessité d'une étude d'impact qui puisse être menée par le Canton sur ces différentes questions.

Alors, vous demandez de l'information. Bien évidemment, il est tout à fait légitime que le Conseil municipal soit informé sur ce projet. Si, au Conseil administratif, nous n'avons pas encore pris l'initiative de vous délivrer cette information, c'est en raison du fait qu'à l'heure où nous parlons le projet de Serono n'est toujours pas définitif. (*Dénégations.*) Non, nous n'avons pas encore reçu le projet définitif de l'entreprise Serono. Le seul projet que nous connaissons, c'est celui dont je vous avais déjà parlé à l'occasion d'un précédent débat dans cette enceinte. La société nous avait présenté un projet comportant des bâtiments de plus de 21 mètres de hauteur, le long de l'avenue de France. Bien évidemment, je leur avait dit qu'il n'était pas envisageable de maintenir de telles exigences, car pour cela il fallait obtenir des dérogations au Canton et ce dernier n'était pas prêt à les accorder. Et, même si le Canton était prêt à accorder ces dérogations, il y aurait probablement des recours qui auraient pour conséquence de faire annuler une telle décision. Par conséquent – et je vous l'avais également dit – Serono a accepté de revoir son projet pour respecter les gabarits en vigueur dans cette zone.

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu le nouveau projet. Dès que nous l'aurons, nous vous le transmettrons en vous donnant une information sur l'ensemble du périmètre de cette zone. Je tenais à vous rappeler les éléments qui ont fait que nous n'avons pas encore saisi le Conseil municipal d'une information générale sur ce secteur, car les éléments que vous demandez nous ne les avons toujours pas reçus à ce jour.

Cependant, cette motion tombe à point; vous pouvez la voter dans son intégralité et, dès que nous aurons reçu le projet de Serono, le projet définitif pour lequel cette entreprise devra faire une demande d'autorisation auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, nous reviendrons devant votre Conseil avec une information générale sur l'ensemble du site.

M. Sami Kanaan (S). Je rejoindrai le motionnaire principal, mon collègue Christian Zaugg, sur de nombreux aspects, ainsi que M. Ferrazino. J'ajouterai simplement que le groupe socialiste, qui a toujours plaidé *a priori* pour le maintien du périmètre des terrains de Sécheron en zone industrielle, réserve un accueil plutôt positif à l'information selon laquelle Ares Serono s'intéresse sérieusement à ce périmètre, car c'est vraiment une entreprise industrielle, s'il en est, en tout cas dans la définition moderne du monde économique.

Cela dit, finalement, cette motion correspond en quelque sorte au principe de précaution, tellement à la mode de nos jours, lequel consiste à poser des questions à temps, ce qui est une bonne idée, surtout quand il s'agit d'un projet aussi important. Cet objet pose donc des questions sur deux aspects essentiels. D'une part, il y a le relogement des PME se trouvant sur ce périmètre – la plupart sont des PME, mais il y a aussi une ou deux grandes entreprises – et là je rejoindrai mon collègue Robert Pattaroni pour dire que c'est bien joli de demander à l'Etat d'intervenir, mais la Ville de Genève elle-même a aussi certains moyens pour vérifier si elle ne peut pas contribuer au relogement de ces artisans et PME. Nous soutiendrons donc les deux amendements du PDC, car il vont dans la bonne direction en impliquant aussi la Ville de Genève.

Par ailleurs, il n'y a pas de panique à bord. Le congé pour les actuels locataires est au 30 juin 2001, mais, comme l'a dit M. Ferrazino, le projet définitif d'Ares Serono n'est pas prêt et, s'il voit le jour, il ne sera pas présenté avant novembre 2002; ce sera donc dans deux ans et nous aurons raisonnablement le temps d'aboutir à des solutions satisfaisantes dans ce domaine.

L'autre problème qui est tout à fait pertinent, c'est celui du trafic induit par les parkings du secteur. Je n'en ferai plus la liste, elle a déjà été faite trois fois, mais j'aimerais dire que, si Ares Serono qui se veut à la pointe du progrès technologique et scientifique, en particulier dans le domaine des biotechnologies, c'est donc une entreprise qui devrait se montrer particulièrement sensible aux notions de développement durable et d'écomobilité. Elle devrait logiquement être aussi sensible à des solutions un peu plus innovantes que le traditionnel principe consistant à accorder une place de parc à chaque employé. Nous serons très atten-

tifs à cette question qui a un impact majeur sur le quartier. C'est donc, comme je le disais, dans l'idée du principe de précaution que nous soutiendrons et que nous avons cosigné cette motion aujourd'hui.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). On a un peu l'impression avec cette motion que c'est celle de toutes les suspensions. Finalement, elle ne représente pas grand-chose de très important qui justifie que l'on en parle avec urgence. (*Remarque de M. Zaugg.*)

M. Zaugg m'interrompt en me disant que, oui, cette motion est importante. Eh bien, reprenons-en les éléments. Dans la première invite, il est dit: «à présenter au Conseil municipal l'image directrice portant sur l'aménagement...». C'est une bonne idée, mais nous n'avons aucune compétence délibérative sur l'image d'aménagement dont il est question. En effet, comme vous l'avez observé vous-même, Monsieur Zaugg, nous sommes en zone industrielle et il s'agit en pratique de l'implantation de bâtiments industriels. Ce projet est de la compétence du Conseil administratif. Il serait peut-être temps que nous fassions la paix avec celui-ci et que nous le laissions faire son travail, de manière peut-être qu'il nous laisse faire le nôtre. Le Conseil administratif doit préavisier, mais nous n'avons pas, nous, Conseil municipal, la compétence pour préavisier. Vous pouvez le regretter, mais, si vous voulez préavisier, il faut changer la loi.

Dans la deuxième partie de la première invite, on nous dit que le Conseil administratif va nous informer, etc. Si le magistrat nous promet des informations, eh bien, nous allons lui dire merci. Toutefois, quand il nous aura communiqué ces informations, qu'allons-nous en faire? Allons-nous les envoyer en commission, allons-nous voter à ce sujet? Mais ces votes n'auraient pas de valeur.

Alors, quel est le véritable enjeu de cette motion? C'est peut-être de nous faire croire que nous vivons dans un pays où les locataires seraient par nature mal traités. Dans ce cas, de nouveau, ce serait faire injure au magistrat que vous avez élu à la tête du département en charge des constructions que de penser, ou de laisser croire que les locataires chez nous seraient mal traités, que ce soient des locataires d'appartements, des locataires de locaux commerciaux ou industriels. Il va donc falloir trouver des solutions pour les locataires qui se trouvent sur les terrains de Sécheron, qui vont sans doute trouver des appuis importants, d'abord auprès du tribunal spécialement chargé de régler ces cas. A ce propos, vous savez qu'il est exclu d'évacuer un locataire qui a besoin de l'objet qu'il occupe, sauf si on lui trouve des solutions de remplacement. Maintenant, on fait beaucoup de cas des problèmes de relogement.

On nous dit, dans la troisième invite, qu'il faut intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il «adopte le plus rapidement possible les dispositions pour réaliser

ou faire réaliser un bâtiment artisanal». Je tiens quand même à rappeler au Conseil municipal que nous nous sommes portés acquéreurs, il y a quelques mois à peine, de locaux industriels situés à peine à quelques centaines de mètres au nord de la parcelle propriété de l'Etat concernée. Certes, j'en conviens, à peine en avons-nous reçu les clefs que ces locaux ont été occupés – je ne veux pas utiliser le terme de «squattés» pour ne provoquer personne. Dans le bras de fer immédiat qui a suivi, le Conseil municipal, dans sa générosité – il faut le souligner, il est toujours là pour venir en aide aux uns et aux autres – a dit aux occupants: «Oui, bien sûr, vous êtes arrivés les premiers, en conséquence ces locaux sont à vous.» Bon, certes, nous avons été obligés, sur la base d'une majorité ainsi faite, de leur accorder ces locaux. Il n'en demeure pas moins que nous devons bien constater aujourd'hui que ces locaux nous font furieusement défaut.

L'entreprise Serono, c'est l'exemple type d'une économie ou d'entreprises que nous avons toujours voulues. Nous avons toujours dit dans ce Conseil municipal – et nous sommes tous d'accord sur ce point – que nous vivons actuellement dans une monoculture du service, en particulier de la banque et de l'assurance. Quand on voit l'incidence sur les recettes de la Ville, lorsqu'une banque privée décide de quitter la commune de Genève, de délocaliser pour partie son activité du territoire genevois – on a eu tout à l'heure le chiffre, qui est significatif par rapport au montant total du budget, des pertes de recettes – on se rend bien compte que lesdites recettes sont fonction des performances boursières. De telles pertes dues à une délocalisation ne sont pas acceptables.

Nous avons besoin d'une diversification industrielle, et une diversification comme celle de l'entreprise Serono qui souhaite s'établir en ville correspond parfaitement à la définition même des entreprises que nous voulons à Genève. Nous les voulons tellement qu'à cette fin nous avons créé la Fondetec, précisément pour localiser des entreprises qui sont dans les nouvelles technologies, qui sont à haute valeur ajoutée, qui sont fortement génératrices d'emplois et qui sont orientées vers les technologies d'avenir. Serono, c'est l'archétype de ces entreprises. C'est une entreprise pilote, qui entraîne derrière elle, comme toujours en ce qui concerne les entreprises mastodontes, une énorme quantité de sous-traitants qui vont pouvoir se développer autour d'elle.

Nous avons toujours dit que nous voulions ce type d'entreprises, nous n'avons pas aujourd'hui à faire le procès indirect d'une localisation comme celle-ci. Quand je lis, particulièrement la phrase de l'avant-dernier paragraphe de la motion – je ne la citerai pas ici pour ne pas faire insulte à ses auteurs – je dis que c'est une véritable provocation à l'intelligence. C'est la raison pour laquelle cette motion est inutile; non seulement elle est inutile, elle fait fausse route, elle est en porte-à-faux par rapport à ce que la majorité du Conseil municipal même a répété depuis environ huit ans, les huit ans qu'a duré la crise, les huit ans pendant les-

quels les recettes fiscales se sont effondrées, les huit ans pendant lesquels nous avons pleuré parce que nous vivions une monoculture. Voilà que cette monoculture cesse et voilà que nous faisons des procès d'intention sans aucune valeur économique ou politique. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Ducret (R). Si M. le conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a raison dans ses déclarations, tant mieux; si par hasard il se trompe, les amendements proposés laissent largement ouvertes d'autres possibilités. En effet, la motion nous paraît utile et judicieuse. Utile et judicieuse au sens de l'information que souhaite et que doit recevoir ce Conseil municipal qui représente la population et de l'attention que l'on doit porter à des gens qui, finalement, ont développé des activités qui ne sont pas forcément sans intérêt dans le quartier de Sécheron.

Pour notre part, nous accepterons cette motion, de préférence avec l'amendement de M. Pattaroni, qui en effet – comme il le dit souvent – est frappé au coin du bon sens. Pourquoi? Simplement parce que la motion propose une solution, une seule et qui n'est pas forcément réalisable. Tandis qu'amendée la motion demande de trouver des solutions; peut-être même qu'il faudra trouver des solutions multiples. Par exemple, l'ouverture que fait M. Pattaroni dans son amendement en direction de l'utilisation d'autres secteurs comme celui des Charmilles, sur les terrains laissés par la SIP, offre des possibilités de relogement pour certains occupants des lieux actuels.

En tout cas, le groupe radical est convaincu qu'il ne faut pas jouer le petit artisan et l'intérêt local contre une industrie d'avenir pour notre cité. Là aussi, au choix principal peut s'adjoindre le reste, mais sans conflit, et cela est essentiel pour notre avenir.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Monsieur le président, je tiens à réagir contre les propos tenus par M. Froidevaux. Quand on pense que nous sommes à deux doigts de ne pas recevoir la subvention fédérale pour le dossier de l'écomobilité à la Roseraie, pour la raison que le rapport libéral sur la proposition N° 23 n'est toujours pas parvenu à ce Conseil!... je trouve que de laisser agir le magistrat seul en disant: «C'est très bien, nous l'encourageons, il n'a donc qu'à aller de l'avant» n'est pas une solution et je ne suis pas d'accord.

Cela étant dit, il va de soi qu'il ne faut pas comprendre que les motionnaires, dont je suis, s'opposent à l'installation à Genève – elle y est déjà d'ailleurs – de l'entreprise Serono; bien entendu que non.

Nous posons plusieurs problèmes dans la motion N° 138 et notamment la question de l'information. N'avons-nous pas droit à un point de la situation? Il y a de profondes modifications sur le site de Sécheron, et donc j'estime qu'en tant que conseillers municipaux nous devons en être informés. Je ne crois pas qu'ici quelqu'un va me dire le contraire.

Par ailleurs, je pense quand même que, quelle que soit notre sympathie pour l'entreprise Serono, nous ne devons pas pour autant laisser tomber les 500 personnes qui travaillent sur le site de Sécheron.

Au sujet des amendements de M. Pattaroni, j'accepte et prends le deuxième, qui ajoute une quatrième invite demandant d'«étudier – j'ajouterais après d'«étudier» le mot «également» – une solution dans le cadre de la Ville de Genève, par exemple sur le site de l'ancienne SIP à Châtelaine». Par contre, je ne souhaite pas que l'on modifie la troisième invite, parce que, je vous le rappelle, M. Moutinot a déclaré dans le journal *Le Temps* qu'il entendait prendre le problème en main. Alors, vérifions s'il s'agit d'opportunisme ou si c'est vraiment une prise de position de fond de la part du Conseil d'Etat.

De plus, je souhaite qu'il soit donné lecture de la pétition N° 35 lancée par l'AEASIS, les artisans et entrepreneurs du site – cela va prendre deux minutes – parce que, finalement, ce sont eux qui retiennent aujourd'hui notre attention, n'est-ce pas? Serono aussi, bien sûr, mais ces 500 personnes nous intéressent beaucoup; alors, j'aimerais savoir ce qu'elles nous disent, et je désirerais que leur pétition soit connue du Conseil municipal. Je vous en remercie, Monsieur le président.

Le président. Nous sommes relativement peu surpris par cette demande; nous nous y étions préparés. Je demande à M^{me} Bobillier, notre secrétaire, de donner lecture de cette pétition.

Lecture de la pétition:

N'oubliez pas les entreprises, les artisans et les artistes
du site industriel de Sécheron

Pétition adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève

Considérant:

- qu'une grande entreprise fait des offres d'achat portant sur le périmètre du site industriel de Sécheron;

- qu'une grande partie des utilisateurs du site ont reçu une résiliation de leur bail pour juin 2001;
- que presque une centaine d'entreprises diverses qui vont de la petite industrie, la mécanique, la blanchisserie industrielle, le nautisme, la reliure, l'enseignement supérieur, la production artistique professionnelle, etc., sont en danger;
- que près de 500 places de travail sont en jeu;
- que l'activité qui s'est créée sur ce site pendant les années 90 est devenue importante pour l'économie et la culture genevoise;
- qu'un sentiment de solidarité a conduit les utilisateurs à fonder une association pour défendre leurs droits légitimes, l'Association des entreprises et artisans du site industriel de Sécheron (AEASIS);
- et qu'aucune solution de rechange n'a véritablement été proposée à l'AEASIS dans le but de reloger ses membres,

l'AEASIS demande au Conseil municipal de la Ville de Genève de tout entreprendre pour trouver un site à Sécheron ou dans les environs, dans le but de reloger les entreprises, artisans et artistes qui se trouvent actuellement sur le site industriel de Sécheron et d'accorder une aide au déménagement selon les cas spécifiques (installations lourdes).

M. Roger Deneys (S). Je crois qu'en l'état actuel du débat il s'agit de poser toutes les bonnes questions, car, si les socialistes sont pour une diversification économique, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils soient totalement acquis à des entreprises comme Ares Serono, qui, certes, sont des entreprises d'avenir dans la biotechnologie. Tout le monde sait très bien que ces mêmes entreprises sont aussi des entreprises spéculatives, sont des entreprises multinationales et qui sont même peut-être aussi des entreprises qui font dans le génie génétique, voire d'autres pratiques que réprouve en général ce Conseil municipal.

Dans ce sens-là, si nous voulons être cohérents, du moment que nous votons des résolutions ou des motions contre l'OMC, nous pouvons nous préoccuper de savoir quelles sont les entreprises qui vont occuper les sites industriels en ville de Genève. Ce n'est pas parce que Ares Serono est une multinationale qui a beaucoup de moyens qu'il faut simplement dire «oui». En plus, on ne sait même pas si elle a des cadeaux fiscaux pour venir s'installer en ville, contrairement à toutes les petites entreprises qui sont elles déjà installées et qui n'ont aucun avantage. Donc, c'est une question à laquelle il faudrait répondre avant de dire «oui» ou «non» à Serono.

Dans le même ordre d'idées, ces entreprises sont en général des entreprises qui offrent des postes de travail pour des spécialistes qui ne se trouvent pas forcé-

ment en Suisse. Ce sont des postes qui requièrent des permis de travail hors contingent. Nous ne sommes donc même pas certains que ces entreprises offriront du travail à des Genevois.

En l'occurrence, les questions doivent être posées maintenant. On doit obtenir des réponses avant que le projet d'Ares Serono aboutisse, afin que l'on puisse choisir si oui ou non on veut ce genre d'entreprises à de tels endroits.

M. Bernard Lescaze (R). Je suis un petit peu surpris par la dernière intervention qui me paraît refléter une parfaite méconnaissance des conditions économiques du travail que fait Serono. Je signale à M. Deneys, par votre intermédiaire, Monsieur le président, qu'il s'agit d'une multinationale d'origine genevoise, comme la Société générale de surveillance. Nous en avons encore quelques-unes qui peuvent payer nos crèches et nos autres équipements sociaux.

Ce que je voudrais dire, c'est que la motion en elle-même, sa demande d'information, est parfaitement respectable. Quant au problème de l'aménagement du quartier de Sécheron – quelles que soient les péripéties des propriétaires successifs qui s'y sont déroulées – nous aurions, d'une manière ou d'une autre, été informés. De ce point de vue là, nous pouvons parfaitement, comme l'a dit mon collègue Ducret, accepter la présente motion avec les amendements proposés par le groupe démocrate-chrétien.

Au contraire, le regret que j'ai, et je tiens à le dire, c'est qu'effectivement vous ne pouvez pas comparer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – comme certains d'entre vous essaient de nous le faire accroire – 500 artisans, petites entreprises et une entreprise comme Serono. Ces artisans, ces PME peuvent beaucoup plus facilement que vous ne l'imaginez être recasés à différents endroits de la ville, car nous ne pouvons probablement pas les recaser en un seul endroit, c'est illusoire.

Quant à Serono, c'est une entreprise qui a plusieurs milliers d'emplois – comme l'a d'ailleurs rappelé M. le conseiller administratif Ferrazino – qui a besoin d'avoir un centre et qui est d'accord de s'installer à Genève, dans la ville de Genève, je n'ai pas besoin d'insister sur le fait. Le groupe socialiste, comme le groupe de l'AdG, comme les Verts, comme les libéraux, comme les démocrates-chrétiens et comme les radicaux ne cessent de répéter que l'une des seules richesses de ce pays, c'est sa matière grise et qu'il est important de développer la recherche scientifique, la recherche biologique et qu'effectivement Serono se place là, dans ce créneau de pointe qui nous est utile non seulement maintenant mais pour les décennies à venir.

Pendant longtemps, Genève a vécu de la culture du riche, comme aime à le dire mon collègue Hiler du Grand Conseil, c'est-à-dire de la gestion de fortune, de

la haute joaillerie et du tourisme. Eh bien, aujourd'hui, nous allons continuer dans cette voie avec effectivement, nous le souhaitons, en tout cas, nous, radicaux, l'accueil d'industries génétiques modernes. C'est peut-être aussi la nouvelle forme du riche, c'est vrai, parce que c'est moins polluant, parce que cela exige des emplois à haute valeur ajoutée, mais c'est ce que nous souhaitons pour notre ville.

Alors, là, nous sommes véritablement dans un débat qui dépasse de loin les terrains de Sécheron. Effectivement, nous avons l'occasion d'avoir exactement le genre de développement que nous souhaitons, pour que la ville comme le canton restent des endroits vivables, qu'il n'y ait pas un développement anarchique, que vous contestez vous-mêmes. Nous avons le choix de l'accepter et d'accueillir à bras ouverts Serono, ou nous avons la possibilité de mettre toutes sortes de barrières, plus ou moins factices, parce que les conditions éthiques que vous avez l'air de poser, nous pourrions aussi les poser pour d'autres entreprises, petites et grandes. On peut, quand on veut refuser quelque'un ou quelque chose, imaginer toutes les conditions qui les feront partir.

Ne croyez pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que Serono veuille à tout prix s'installer à cet endroit. C'est une des possibilités. Il y en aura peut-être d'autres, à d'autres endroits du canton. Alors, si vous voulez choisir l'appauvrissement de notre ville, vous pouvez continuer dans cette voie.

Nous sommes, comme l'ont dit mes collègues de l'Entente, démocrate-chrétien ou radical, d'accord avec le but visé par cette motion, s'il s'agit d'information. S'il s'agit d'une machine de guerre contre une grande entreprise genevoise, avec des relents poujadistes, je n'hésite pas à le dire – je ne veux pas dire blochériens, parce que cela ne signifie rien ici – en faveur d'artisans, lesquels méritent aussi d'avoir leur place à Genève, mais qui, malgré tout, n'étaient là qu'à titre de locataires précaires, parce que tout le monde sait très bien qu'il s'agissait simplement de pouvoir payer les intérêts hypothécaires des terrains de Sécheron, alors nous ne sommes pas d'accord.

Nous le disons clairement ce soir, nous souhaitons un développement harmonieux de la ville de Genève. Nous sommes d'accord de maintenir en zone industrielle la plus grande partie des terrains de Sécheron, mais pour accueillir de véritables entreprises industrielles et non simplement des ateliers d'artistes; nous avons ailleurs en ville et dans le canton suffisamment d'endroits pour ce faire. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). On est dans le peaufinement, Monsieur le président. On sent un sincère désir de se réunir, mais on sent également quelques réticences. Aussi proposons-nous de modifier notre amendement à la troisième invite, à propos de laquelle j'avais des doutes tout à l'heure, de la manière suivante:

Projet d'amendement

«à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne en compte les problèmes de relogement des locataires du site de Sécheron, *autant que possible à proximité*».

Ensuite, on continuerait avec la quatrième invite, que j'ai citée tout à l'heure. Monsieur le président, pouvez-vous demander aux hésitants s'ils peuvent faire le pas?

Le président. Oui. La parole est à l'un des motionnaires, M. Zaugg.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Monsieur le président, à partir du moment où j'entends le mot «à proximité», cela me convient parfaitement. J'ai regardé les autres motionnaires, et ils sont aussi d'accord.

Le président. Nous allons passer au vote. Monsieur Pattaroni, pour que tout soit bien clair, je vous prie de relire vos amendements.

M. Robert Pattaroni (DC). Oui, Monsieur le président. On ne touche rien à la première invite ni à la deuxième. La troisième invite est modifiée comme suit: «à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne en compte les problèmes de relogement des locataires du site de Sécheron, autant que possible à proximité». Ensuite, nous avons proposé une nouvelle et quatrième invite qui est la suivante: «à étudier une solution dans le cadre de la Ville de Genève, par exemple sur le site de l'ancienne SIP (Société genevoise d'instruments de physique) à Châtelaine».

Le président. Vous avez donc fondu vos amendements en un seul qui comprend la troisième et la quatrième invite! (*Vague approbation de M. Pattaroni.*) Alors, celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter au Conseil municipal l'image directrice portant sur l'aménagement futur de la zone industrielle de Sécheron, afin que celui-ci soit informé de la manière dont les divers projets prévus dans ce site s'intègrent à cette image directrice, quelles sont les options prises à cet effet par le Conseil administratif et comment la zone industrielle de Sécheron va se structurer (implantation des bâtiments, des voies de circulation, nombre de places de parking, accès, taux d'utilisation du sol, etc.);
- à présenter également au Conseil municipal les caractéristiques des divers projets de construction envisagés sur le site de Sécheron, dont celui de Serono;
- à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne en compte les problèmes de relogement des locataires du site de Sécheron, autant que possible à proximité;
- à étudier une solution dans le cadre de la Ville de Genève, par exemple sur le site de l'ancienne SIP (Société genevoise d'instruments de physique) à Châtelaine.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous passons maintenant à la troisième motion urgente.

7. Clause d'urgence sur la motion de MM. Georges Queloz et Jean-Pierre Oberholzer: «Application de la suppression de la taxe du droit des pauvres» (M-139)¹.

M. Georges Queloz (L). La déclaration du Conseil administratif, faite au début de la séance précédente, à 17 h, a été complète sur un point essentiel, c'est-

¹ Annoncée, 2446.

à-dire celui de la taxe du droit des pauvres perçue sur les abonnements et les spectacles qui auront lieu après le 15 décembre et qui sera restituée aux organisateurs par l'Etat.

Cependant, ces montants devraient aussi être restitués aux abonnés, car ils représentent une certaine somme. Cette question n'a pas été évoquée et c'est la raison pour laquelle j'ai maintenu la motion que j'avais préparée. Vu que l'application de cet état de fait est le 15 décembre, vous comprendrez aisément que l'on doive en parler ce soir.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Le président. Nous abordons donc immédiatement la discussion sur cette motion.

8. Motion de MM. Georges Queloz et Jean-Pierre Oberholzer: «Application de la suppression de la taxe du droit des pauvres» (M-139)¹.

PROJET DE MOTION

Etant donné que le peuple a accepté en votation populaire, le 26 novembre dernier, l'initiative demandant la suppression de la taxe du droit des pauvres et vu que la mise en application a été arrêtée par le Conseil d'Etat au 15 décembre prochain,

le Conseil municipal demande que toutes les associations subventionnées organisatrices de spectacles et concerts, les théâtres et autres événements diminuent d'au moins 13% le prix des billets de spectacles par rapport aux prix pratiqués actuellement, cela dès le 16 décembre 2000.

Cela afin de respecter la volonté des citoyens et d'appliquer les mêmes dispositions partout en ville de Genève.

¹ Urgence acceptée, 2526.

M. Georges Queloz (L). La taxe du droit des pauvres sur un abonnement du Grand Théâtre, par exemple, représente quand même un certain montant. Pour un couple, deux abonnements, cela fait un montant qui est quand même important. Je pense que le citoyen qui irait au Tribunal fédéral parce qu'on ne lui a pas restitué cette taxe, qui a été perçue, alors qu'elle a été rendue par l'Etat aux organisateurs, dans le cas particulier à la Fondation du Grand Théâtre, pourrait, selon moi, avoir gain de cause.

Maintenant, je propose un amendement à la motion initiale, lequel consiste à ajouter une nouvelle invite.

Projet d'amendement

«— que les montants des taxes encaissés sur les abonnements et restitués par l'Etat pour les spectacles se déroulant après le 15 décembre soient restitués aux abonnés dès que possible».

Je sais qu'on va me répondre que cela paraît difficile. A mon avis, cela n'est pas impossible, parce que les organisateurs doivent probablement avoir la liste nominative avec les adresses des abonnés.

Par exemple, lorsqu'un spectacle est organisé à l'Arena et qu'il doit être annulé à la dernière minute, on peut très bien rembourser les billets et ce sont des sommes bien moins importantes que celles concernant les abonnements du Grand Théâtre, que je viens de citer.

C'est la raison pour laquelle, pour la bonne forme et pour respecter la volonté des citoyens, je souhaiterais que les organisateurs des différentes associations subventionnées de cette Ville remboursent les taxes indûment perçues. Cela n'est qu'un prolongement de la décision prise par le Conseil administratif, que je remercie et félicite, dans sa séance de ce matin.

Le président. Monsieur Queloz, je vous remercie et je voudrais vous demander une précision. Il s'agit bien uniquement des associations subventionnées, vous excluez d'autres agents possibles. Je vous demande de préciser.

M. Georges Queloz. Cela concerne toutes les associations, institutions bénéficiant d'une subvention. Cela fait également allusion à la Fondation d'art dramatique, au Grand Théâtre, et aussi aux concerts du dimanche du Victoria Hall.

Préconsultation

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vous ai communiqué, en début de soirée, la position du Conseil administratif sur ce point.

Je le répète, le Conseil administratif a pris la décision, non pas pour les associations uniquement, mais pour tous les organismes subventionnés par la Ville de Genève qui organisent des manifestations publiques payantes.

La décision est relativement simple, le Conseil administratif veut respecter la volonté populaire et demande que les organismes baissent de 13% le prix des billets et non pas de 10% comme vous le mentionnez dans la motion. (*Corrigé au Mémorial.*) Si les organismes ne baissent les prix que de 10%, ils ne respectent pas la votation populaire.

Aujourd'hui, nous avons écrit une lettre à tous les organismes – c'est une lettre d'une page, je veux bien vous la lire, sinon vous allez encore délibérer sur ce sujet durant deux heures, alors que tout est précisé dans le cadre de cette lettre.

«Madame et Monsieur,

»Le 26 novembre dernier, les citoyens du canton et République de Genève ont décidé de supprimer le droits des pauvres, taxes perçues depuis fort longtemps, sur la billetterie des manifestations et spectacles publics payants.

»Dans les jours qui ont suivi, le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de cette décision au 15 décembre prochain. Pour tous les organisateurs de manifestations et spectacles publics payants du canton, la suppression du droit des pauvres représente un allègement de charges. Plusieurs d'entre eux avaient annoncé, avant la consultation déjà, qu'ils répercuteraient cet allègement sur le prix des billets.

»En ce qui concerne les organismes subventionnés par la Ville de Genève, le Conseil administratif a décidé de demander à chacun de répercuter la disparition du droit des pauvres sur le prix des billets qu'ils mettent en vente, faute de quoi, le soutien municipal pourrait être revu à la baisse. La modification de tarif devrait intervenir pour le 15 décembre 2000, sauf problème administratif et technique insurmontable dans un délai aussi bref, et en tout cas en janvier 2001.

»Nous vous prions donc de nous faire connaître les dispositions que vous prenez pour vous conformer à la décision du Conseil administratif et bien sûr à celle du Conseil d'Etat.»

Les affaires sont donc réglées. Cela dit, il est évident que, dans cette situation, ce qui fait foi, c'est la date de l'achat du billet. Si le billet est acheté après le

15 décembre, il n'y a pas de droit des pauvres. Si le billet est acheté avant le 15 décembre, le Service du droit des pauvres va le percevoir. Donc, c'est la date d'émission du billet et non pas la date du spectacle qui fait foi.

En ce qui concerne les abonnements, c'est un cas un peu plus particulier. Pour un abonnement, il s'agit d'un contrat passé entre une institution et un spectateur. L'institution a donc établi un contrat entre elle et le public sur une période d'une année en général; parfois, cela peut être des abonnements de six mois. C'est à l'institution de régler le contrat qu'elle a fait avec la personne qui a pris l'abonnement, soit en lui restituant, au prorata des spectacles d'avant le 15 décembre, la somme représentant le montant du droit des pauvres, soit en lui demandant de faire cadeau à l'institution du droit des pauvres, soit en lui donnant une contre-prestation parce qu'il y aurait une négociation.

Nous, nous ne légiférons pas sur ce domaine. Nous avons donné une norme générale de manière que tout le monde comprenne. Elle est simple. A partir du 15 décembre 2000, le prix des billets est diminué de 13%. Si ce n'est pas le cas, comme l'institution ferait un bénéfice de 13% qu'elle mettrait dans ses caisses, nous diminuerons la subvention municipale de la même somme.

Cela dit, la décision du Conseil administratif est très simple; il s'agit de diminuer de 13% le prix des billets à partir du 15 décembre 2000.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutient cette motion, dans la mesure où le taux de 13% remplace celui de 10% mentionné dans la motion initiale. Nous avons préparé un amendement dans ce sens, car il nous semblait que la logique était de diminuer le prix des billets de 13%.

Je voudrais profiter de ce sujet, de cette motion urgente, pour faire un appel à la population. Que chaque citoyen confronté à une non-diminution de 13% d'un billet de spectacle ou de manifestations sportives – et là je dépasse bien sûr le cadre de toutes les institutions ou associations auxquelles on faisait référence tout à l'heure – je m'adresse donc à tous les citoyens qui seraient confrontés à des commerçants qui vendent des spectacles et qui ne diminueraient pas de 13% leurs billets de déposer plainte pour publicité mensongère. En effet, toute une campagne électorale a été faite sur cette diminution et, si celle-ci n'est pas appliquée, nous sommes dans l'imposture; dans ce cas, tous les citoyens doivent réagir et utiliser les armes de la démocratie. Je vous remercie, Monsieur le président. *(Quelques applaudissements.)*

M. Georges Breguet (Ve). Nous ne pouvons que nous associer aux démarches entreprises par le Conseil administratif. C'est la raison pour laquelle

nous ne voyons même pas l'intérêt d'appuyer la motion, car la réponse du Conseil administratif nous satisfait complètement.

Il y a un point sur lequel j'aimerais revenir pour vous expliquer quelle sera la situation dans le futur. Nous sortons d'une période de stagnation dans laquelle différentes institutions culturelles ont vu leur subventions réduites jusqu'à la corde. Il est évident qu'avec la reprise économique certaines institutions avaient le projet d'augmenter les prix des places dans un futur proche. Il est évident que le contrat entre les spectateurs et les différentes organisations se fait par saison. Nous savons donc que la taxe pour le droit des pauvres va disparaître complètement, mais il ne faut pas rêver. Je suis persuadé que, si la suppression du droit des pauvres aura lieu en décembre, il y aura probablement une augmentation du prix des places l'année prochaine, en septembre. Mais, si le droit des pauvres n'avait pas été supprimé, l'augmentation passerait du simple au double. Je pense donc qu'il est très important que cette suppression de la taxe du droit des pauvres soit reportée sur le public, mais il faut aussi savoir que, pour une certaine catégorie d'institutions, le prix des places augmentera prochainement.

M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP). J'ai deux ou trois remarques à faire. J'aimerais en premier lieu répondre au dernier intervenant, car ses propos me paraissent un peu bizarres.

Si on envisage un remboursement de la taxe du droit des pauvres à peu près correct – je parle bien du droit des pauvres, pas du droit des riches, cela c'est un autre problème; là, la répartition se fait entre eux! – on peut se demander comment on va faire. Oui, il faut savoir quelles associations vont devoir rembourser, d'ailleurs, Monsieur le magistrat, maire de Genève actuellement, en a parlé tout à l'heure, et comment on va gérer tout cela! En fait, je résume, excusez-moi, Monsieur le maire, mais il y a d'autres problèmes à traiter et on ne les résout pas en diminuant les subventions de la Ville aux organismes concernés qui ne répercuteraient pas sur le prix des billets la suppression de la taxe du droit des pauvres. Selon M. Pattaroni, l'argent récolté grâce à cette taxe allait aux associations caritatives, mais, en fait, ce n'était pas le cas. (*Brouhaha.*) Merci de m'écouter...

Mon propos consiste à vous dire que cette taxe était abusive, ponctionnée par cette horrible municipalité de Genève qui prenait de l'argent aux spectateurs. Le problème est de savoir où cet argent passait. La question reste posée, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je demande si quelqu'un peut me répondre; j'ouvre le dialogue.

Maintenant, en ce qui concerne le règlement de la dette, parce que je parle de dette concernant les abonnements, c'est de l'argent que vous avez pris, autant à

gauche qu'à droite, en haut qu'en bas, partout, au peuple de Genève, comment allez-vous résoudre le problème? Parce que, effectivement, légalement, c'est de l'argent à rendre. Monsieur le président, je vous remercie.

M. Georges Queloz (L). Au sujet de la réponse donnée par le Conseil administratif sur le remboursement de la taxe, qui serait ristournée par l'Etat aux organisateurs, je comprends qu'on puisse donner des prestations complémentaires, c'est très bien, mais je voudrais simplement que cela soit précisé.

Quant au taux de 10% que j'avais mentionné dans la motion initiale, c'était avant de connaître la déclaration du Conseil administratif. J'avais pensé que 10% était un minimum, étant donné que des frais de billetterie supplémentaires et nouveaux seraient occasionnés. Mais, quoi qu'il en soit, je me rallie volontiers à un taux de 13%.

Au sujet des dispositions prises par le Conseil administratif, je ne peux que l'en féliciter.

Il y avait juste cette question des abonnements qui me chicanait, je voulais que tout le monde fasse la même chose et qu'on ait une application unique pour tous les théâtres et toutes les organisations concernées de Genève.

Le président. Merci, la parole est à M. Maudet. (*M. Maudet fait signe qu'il renonce.*) Bien, elle est alors à M. Bonny.

Une voix. Renonce...

M. Didier Bonny (DC). Je crois que je peux prendre la parole, c'est la première fois depuis 20 h 30. (*Brouhaha.*) Je n'ai déposé aucune motion urgente, il y en a bien d'autres avant moi qui l'ont prise pendant longtemps, donc je ne vais pas me gêner pour parler, d'autant plus que le sujet est tout de même important.

Premièrement, je crois qu'il est important que cette motion soit votée par l'ensemble de ce plénum. En effet, ce n'est pas souvent que le Conseil municipal est totalement d'accord avec le Conseil administratif!

Deuxièmement, il y a quelque chose qui m'inquiète un peu. S'il est vrai que le souhait du Conseil administratif est très bien, malheureusement, sa réalisation va être très difficile. Comment va-t-on faire pour éviter que des associations ou des

Motion: taxe du droit des pauvres

organismes ne restituent pas les 13%, en disant qu'au lieu d'augmenter le prix des places de 13% ils gardent le même tarif qu'avant. Je ne sais pas très bien comment on va pouvoir éviter cela.

J'ai un tout petit exemple. Lorsque, le mois dernier, nous avons auditionné des membres de la Fondation du Grand Théâtre à la commission des arts et de la culture, j'avais posé la question: si le droit des pauvres est supprimé, êtes-vous disposés à baisser le prix des places de 13%? Il m'a été très clairement répondu: «Non.» Peut-être ne pensaient-ils pas que ce droit des pauvres allait vraiment être supprimé!

Alors, Monsieur Vaissade, je crois que vous avez du travail en perspective, ne serait-ce qu'au niveau du Grand Théâtre.

M. Alain Vaissade, maire. Nous avons discuté de ce problème à la Fondation du Grand Théâtre. Vous savez, avant de connaître le résultat d'une votation, on envisage moult scénarios. Le peuple s'est prononcé en faveur de la suppression du droit des pauvres et il est tout à fait légitime de respecter sa volonté, c'est une décision politique. Le Conseil administratif est l'autorité de surveillance, c'est lui qui doit faire respecter les règles, en particulier les règles démocratiques, et le grand Théâtre s'y est plié.

Il est vrai que – et M. Breguet a soulevé ce point tout à l'heure – dans le budget pour le prochain exercice, qui a été accepté en septembre par le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, il était prévu une augmentation de 12% du prix des billets. Il va donc y avoir une décision à prendre. Mais, de toute façon, le Grand Théâtre appliquera la décision prise par le Conseil administratif.

Sachez également, pour répondre au conseiller qui s'inquiétait de savoir comment on allait faire pour supprimer la taxe du droit des pauvres sur les billets, qu'avec Billetel le problème ne se pose pas, puisque les billets sont imprimés au fur et à mesure, il suffit de ne pas y mettre le pourcentage concernant le droit des pauvres. Pour les autres billets, ceux qui sont préimprimés, il faudra biffer sur chaque billet la mention du droit des pauvres et ôter 13% du prix de chaque billet.

Le président. Nous allons passer au vote de l'amendement de M. Queloz, qui ajoute une deuxième invite à la motion. Nous voterons ensuite la motion, mais, à ce propos, je vous prie de me confirmer, Messieurs Queloz et Oberholzer, que vous remplacez bien le pourcentage de 10% par 13% dans la première moitié de celle-ci. (*Acquiescement de MM. Oberholzer et Queloz.*) Le texte qui a été distribué à l'assemblée doit donc être modifié en conséquence. (*Corrigé au Mémorial.*)

Mis aux voix, l'amendement de M. Queloz est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité.

Elle est ainsi conçue

MOTION

Le Conseil municipal demande:

- que toutes les associations subventionnées organisatrices de spectacles et concerts, les théâtres et autres événements, diminuent d'au moins 13% le prix des billets de spectacles par rapport aux prix pratiqués actuellement, cela dès le 16 décembre 2000;
- que les montants des taxes encaissés sur les abonnements et restitués par l'Etat pour les spectacles se déroulant après le 15 décembre soient restitués aux abonnés dès que possible.

Cela afin de respecter la volonté des citoyens et d'appliquer les mêmes dispositions partout en ville de Genève.

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur le président, pour respecter cette procédure et le vote du Conseil municipal, je considère que j'ai répondu à la motion, puisqu'elle est exécutée dès maintenant. (*Applaudissements.*)

La motion est caduque.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre de M^{me} Sandrine Salerno qui nous demande de modifier l'ordre du jour et de traiter la motion M-135 sitôt les urgences terminées, c'est-à-dire maintenant.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

9. Motion de M^{mes} Sandrine Salerno, Anne-Marie von Arx-Vernon, Eustacia Cortorreal, Linda de Coulon, Renate Cornu, MM. Roger Deneys, Alain Marquet, Pierre Losio, Jacques Mino, Christian Zaugg, Alain Comte, Didier Bonny, Alain Fischer et Pierre Maudet: «Pour une politique d'information sur les enjeux de la diversité genevoise» (M-135)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la volonté du Conseil fédéral de promouvoir à l'échelon national une politique d'intégration et de débloquer des moyens financiers pour ce faire;
- le fait qu'une intégration réussie s'illustre par la volonté politique de promouvoir, d'une part, une insertion économique, sociale, culturelle et politique de la population étrangère résidante et, d'autre part, une sensibilisation de l'ensemble des citoyens aux enjeux liés à l'intégration et au «faire ensemble»;
- la loi sur l'intégration dont l'Etat de Genève entend se doter;
- le projet de loi constitutionnelle, sur lequel les citoyens auront à se prononcer le printemps 2001, qui introduit des droits politiques communaux pour les étrangers ayant un domicile légal en Suisse depuis huit ans au moins;
- la multiculturalité de la Ville de Genève;
- la responsabilité des autorités communales de développer une information et des instruments de compréhension qui permettent à la collectivité publique de vivre harmonieusement la diversité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, une proposition de crédit afin de financer une campagne d'information objective visant à:

- expliciter l'importance pour la collectivité genevoise de favoriser une participation active de l'ensemble des résidents;
- souligner les apports de toutes et tous à l'essor économique, social et culturel de la commune;
- favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés à la diversité et à mettre en lumière l'importance pour la société d'évoluer vers un modèle social participatif.

¹ Annoncée, 2292.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Le PDC vous demande de soutenir cette motion, qui a au moins deux bonnes raisons d'exister, parce qu'elle touche à deux niveaux logiques.

Premièrement, elle nomme les réalités sociales, économiques et culturelles que rencontrent les étrangers et les autochtones genevois lorsqu'ils se croisent dans des lieux de vie qu'ils partagent. Alors, s'il s'agit de favoriser les droits des étrangers, nous sommes dans une logique politique. (*Les conseillers municipaux discutent entre eux.*)

Le président. Excusez-moi, Madame von Arx-Vernon. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous venez d'accepter que nous traitions cette motion, alors, je vous prie d'avoir un minimum d'égards pour la motionnaire et d'écouter ce qu'elle nous dit. Je vous remercie.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon. Je vous remercie, Monsieur le président. S'il s'agit de sensibiliser les citoyens à la place qu'ils doivent faire aux étrangers qui contribuent à la prospérité et au rayonnement de Genève, nous sommes dans une logique humaniste. C'est là que des enjeux se rencontrent, se croisent et risquent d'être contradictoires et c'est là que le deuxième niveau intervient. Favoriser la diversité, souligner les apports des étrangers à l'essor social, culturel et économique, c'est oser nommer les avantages que nous, les Genevois, nous tirons du travail des étrangers.

J'ai aussi envie de parler ici d'un autre type de travail; du travail au noir, du travail au gris, des étrangers clandestins. Ceux-là, s'ils sont corvéables à merci pour notre bien-être économique, ils n'ont bien sûr pas le droit à la parole et pas de droit du tout, sauf de travailler et de ne pas déranger l'ordre public.

Voilà encore une hypocrisie dont nous sommes tous conscients et, pudiquement, nous parlons d'intégration des étrangers. Sur tous les bancs, on a fait de très beaux travaux sur l'intégration des étrangers. Est-ce qu'il y a des étrangers encore plus étrangers que d'autres? Eh bien, oui. Mais, si nous sommes timides pour donner le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers, nous sommes encore plus timides pour nommer l'exploitation que nous faisons, à tous les niveaux de notre société, des travailleurs sans statut légal, et pourtant ceux-là contribuent grandement à notre essor économique.

Alors, favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés à la diversité, c'est aussi casser l'hypocrisie qui entoure l'essor économique de notre canton dû au travail au noir. Si le PDC vous invite à renvoyer cette motion au Conseil admi-

nistratif, c'est pour lui confier aussi la tâche de prendre en compte cette dimension encore honteuse de notre économie, et là nous pourrons parler vraiment d'intégration des étrangers.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Au cours du XX^e siècle, la Suisse est devenue un pays d'immigration; elle peine à le reconnaître, mais cela commence enfin.

La pluralité des cultures est une réalité de fait chez nous. Je vous rappelle que 45% des enfants de nos écoles parlent une autre langue avec au moins un de leur parent à la maison.

Il y a plusieurs manières de vivre la pluriculturalité. On peut opposer les cultures, c'est le rôle de l'UDC (Union démocratique du centre) de nous le rappeler. On peut laisser les cultures se côtoyer; c'est en général ce que nous vivons de moins mal chez nous. On peut aussi travailler à additionner les cultures; c'est la seule manière d'avoir une société solidaire et juste pour demain. C'est à cela que nous voulons que la Ville s'attelle; il s'agit de partager le savoir, de partager la connaissance de la réalité sociale que les uns et les autres vivent et de partager les différentes manières d'y faire front en commun. C'est pourquoi cette motion est la bienvenue; elle pose un problème que la Ville, de par ses prérogatives, doit prendre en charge.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je serai relativement brève, notamment parce que les deux orateurs précédents ont développé une partie des arguments que je souhaitais développer.

Simplement, je désire rappeler que cette motion n'est pas innocente, puisqu'elle s'inscrit quand même dans le courant de réformes que la Suisse est en train de vivre. Je pense notamment à ce qui se passe au niveau national. Vous savez que, depuis 1998, nous avons, au niveau national, un article sur l'intégration. Cet article a été concrétisé en octobre de cette année par une ordonnance sur l'intégration sociale des étrangers. La Confédération a donc pris conscience qu'il existait une politique à avoir en matière d'intégration, qu'il y avait aussi un discours politique à développer, qu'il fallait y mettre des moyens. La Confédération a décidé que, pour les trois années, de 2001 à 2003 elle mettrait 10 millions de francs pour promouvoir des projets qui viseraient à l'intégration des uns et des autres.

Au niveau du Canton, je pense que vous devez le savoir aussi, il y a un projet de loi qui a été déposé par le Grand Conseil; il est signé par tous les partis à l'exception du Parti démocrate-chrétien qui, je crois, va déposer son propre projet.

Ce projet de loi vise aussi à promouvoir une politique en matière d'intégration et cette politique sera notamment soutenue par un service en matière d'intégration pour le Canton de Genève.

Maintenant, au niveau d'une commune, que peut-on faire? Je pense qu'en matière d'intégration l'action communale est importante, parce que, de nouveau, c'est là que les gens vivent. Il y a donc aussi des choses à développer au niveau de la commune. On a quelques exemples en Ville de Genève. Je rappelle que cette année les promotions civiques ont été transformées en promotions citoyennes. Toutes les personnes, indépendamment de leur origine, qui ont eu 18 ans ont été conviées au Victoria Hall. C'est une bonne idée et c'est quelque chose d'important à souligner. De plus, pour l'année 2001, le Conseil administratif a décidé de nommer une déléguée à l'intégration. Alors, je sais qu'elle devra travailler de manière large sur cette problématique et j'imagine qu'en matière d'intégration elle aura aussi à traiter la problématique de la diversité.

Je relève en passant que la présente motion est signée par tous les partis; je crois qu'il est important de le relever, parce que cela veut dire que nous sommes tous concernés par l'intégration, que ce n'est pas uniquement un domaine privilégié d'un parti, mais que c'est bien quelque chose qui se discute, qui se débat, aussi bien à droite qu'à gauche, et on l'a vu aussi au Grand Conseil.

Le but de cette motion est simple; il s'agit de demander la mise en place d'une large campagne d'information à la population, sur le thème du faire ensemble, du vivre ensemble. Cette campagne doit valoriser d'un côté les apports des uns et des autres et, en même temps, répondre à des interrogations légitimes qui se posent dans la population; celle-ci doit aussi pouvoir déconstruire les idées reçues que nos concitoyens peuvent avoir sur certains groupes et, en l'occurrence, sur l'émigrant.

Pour nous, motionnaires, l'idée de promouvoir une politique, une campagne d'information, c'était aussi demander au Conseil administratif d'utiliser ce vecteur-là pour dialoguer avec la population. C'est une autre façon de faire passer des idées que d'avoir des campagnes d'information. Cela se fait depuis plusieurs années et avec beaucoup de succès dans d'autres cantons, je pense notamment à des cantons-villes importants comme Zurich, Berne ou même Bâle. En outre, c'est aussi une façon aussi de responsabiliser le citoyen. On parle de diversité, d'intégration des étrangers dans de nombreux sujets traités au Conseil municipal. Cela revient à dire aux uns et aux autres que la ville se construit ensemble, que pour se construire ensemble on a besoin d'une culture commune, on a besoin d'avoir des repères communs et aussi d'être conscients de l'apport des uns et des autres.

Nous demandons donc au Conseil administratif de se saisir dans les plus brefs délais de la présente motion et de nous proposer les crédits pour une

campagne de sensibilisation. Nous ne demandons pas quelque chose de farmineux au niveau des sommes, mais de proposer quelque chose d'intéressant à nos concitoyens afin de pouvoir mener, d'une façon différente, un dialogue avec la population et un débat politique sur le sujet de l'intégration, qui est quand même important dans une commune qui compte 40% d'étrangers. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet (R). Je ne dirai pas que je serai bref, parce qu'en général c'est mauvais signe pour la durée de l'intervention, mais je n'ajouterai cependant pas grand-chose à ce qui vient d'être dit et très bien dit par les préopinants.

Le Parti radical s'inscrit dans la même ligne d'un message fort à l'endroit de la population, message qui dépasse les habituelles déclarations de bonnes intentions en matière d'intégration. Ce message propose d'inscrire la perspective d'intégration dans une perspective durable et concrète à travers des moyens, à travers une politique de terrain.

C'est pour nous un élément très important qui se répercute sur deux plans principaux. Le premier, le plan de la participation. Nous pensons qu'il faut responsabiliser les gens et par là même responsabiliser aussi les étrangers, non pas vouloir supprimer les différences culturelles, mais montrer en quoi elle nous enrichissent. Le deuxième aspect qui nous semble très important, c'est l'aspect de la citoyenneté, qui reviendra en mars prochain, vous le savez, à travers la votation constitutionnelle cantonale sur l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux étrangers. Nous aurons l'occasion d'en reparler, je pense. Pour nous il est important que dorénavant on prenne la citoyenneté, notamment la citoyenneté de certains étrangers, comme un état actif et non simplement comme un état passif, une nationalité, mais comme une participation véritable à la vie de la cité.

Ce projet de motion que nous vous recommandons d'accepter va précisément dans ce sens et c'est pour cela que nous le soutenons. Nous appelons tous les groupes du Conseil municipal à le soutenir d'une manière unanime pour donner ce message fort au Conseil administratif.

M. Didier Bonny (DC). Si j'ai signé cette motion, lancée par M^{me} Salerno, c'est parce qu'il y a un point en particulier – bien sûr, tous les points sont importants – qu'il est important de relever, c'est que cet objet prend en compte la votation du 4 mars, à laquelle il a été fait allusion. Je trouve que, pour une fois, c'est une démarche qui est tout à fait intéressante et constructive par rapport à un vote à venir. Plutôt que nous ayons une motion urgente au dernier moment pour que le Conseil municipal prenne une position en faveur ou en défaveur d'une votation, là on agit en amont, même si le temps est compté.

Maintenant, je m'adresse directement à M. le maire pour que, avec le Conseil administratif, il nous fasse une proposition de crédit – même partielle, puisque cette motion va au-delà de la votation du 4 mars – avec ce qu'il souhaite faire pour sensibiliser la population, particulièrement celle de la ville de Genève. Il faudrait donc qu'il puisse rapidement venir nous présenter un projet d'arrêté, même partiel, au sujet de cette campagne électorale, afin que nous puissions le voter au mois de janvier. J'espère donc que le Conseil administratif pourra le faire à temps pour que nous puissions agir, de manière que nous ne devons pas déposer un arrêté urgent au mois de janvier. Il est vrai que le délai est relativement court, mais il y a quand même cinq ou six semaines jusqu'à la prochaine session du Conseil municipal, donc il serait important de se mettre au travail dès demain.

Je pense que nous ne devons pas manquer ce vote du 4 mars, même s'il est vrai qu'il y a déjà eu deux échecs au début des années 90. Cette fois, il est vraiment important que la population puisse se prononcer d'une manière positive, en tout cas en ville de Genève qui, comme l'a relevé M^{me} Salerno, compte 40% d'étrangers.

M. Alain Marquet (Ve). L'interculturalité, vous le savez, est un thème qui nous est cher; nos députés s'en sont fait les chantres à de nombreuses reprises au Grand Conseil et plus loin encore.

L'information qui nous est proposée par la motion que nous étudions en ce moment est celle qui permet de découvrir l'autre, de faire tomber les barrières que nous croyons voir exister entre nous et de nous rendre compte que l'autre, finalement, n'est pas si différent de nous, qu'il nous est indispensable. C'est cette information qui permettra de dissiper les craintes, les angoisses que nous avons vis-à-vis de ce que nous croyons être différent. L'autre, c'est nous-même, c'est notre frère, nous l'avons déjà dit et cette information requise par la motion permettra de le confirmer dans la population.

Préconsultation

M. Mark Muller (L). Jusqu'à l'intervention de M. Bonny, je ne pensais pas intervenir sur ce sujet. Aussi bien nous soutenons sans réserve la motion qui nous est proposée ce soir, aussi bien nous pensons qu'il ne faut pas confondre intégration et extension des droits civiques et politiques des étrangers. (*Protestations.*)

D'une part, notre parti, si, au niveau du Grand Conseil, il est entré en matière sur l'octroi du droit de vote aux étrangers sur le plan municipal, s'est distancé du

projet de loi débattu devant le Grand Conseil dès le moment où l'Alternative a voulu étendre l'avancée en matière de droit civique pour les étrangers au droit d'éligibilité. C'est la première chose que je souhaitais dire.

La deuxième chose, c'est qu'il est particulièrement malvenu d'inviter les autorités municipales à développer une campagne en vue d'une votation qui se déroulera sur le plan cantonal. C'est tout simplement prohibé par la loi et, sur le fond, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas favorables à cette idée. Nous nous opposons donc à la suggestion de M. Bonny. Je précise que nous voterons cette motion, pour autant qu'elle ne soit pas amendée dans le sens évoqué par M. Bonny.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je désire rassurer le préopinant. Le but de la motion n'est pas de faire une campagne politique pour le droit de vote des étrangers, on n'a pas le droit. Le but c'est d'avoir une campagne qui soit beaucoup plus large et qui ne traite pas uniquement de l'aspect politique de l'intégration.

Maintenant, quant à débattre si l'intégration politique pour les étrangers est ou n'est pas un facteur important, ce n'est pas l'objet de la motion. Personnellement, je pense que cela en fait aussi partie, mais l'idée principale de celle-ci c'était vraiment d'avoir une information large sur l'ensemble des sujets comme cela est écrit dans le texte. Cela dit, M. Bonny l'a relevé, il est vrai que le 4 mars il y aura une votation qui sera importante pour l'ensemble du canton; on ne peut pas le nier. Mais le but de la campagne d'information proposée par la motion n'est pas de faire une campagne politique, on n'en n'a pas le droit et les motionnaires en étaient bien conscients.

M. Alain Vaissade, maire. Je voudrais dire que le Conseil administratif est tout à fait favorable à cette motion. Au Conseil administratif, nous avons toujours mis en évidence l'importance de la diversité culturelle, l'importance de la multiculturalité. Toutefois, il ne suffit pas de reconnaître la diversité culturelle, encore faut-il pratiquer ce que l'on appelle l'interculturalité, c'est-à-dire la reconnaissance de l'autre et l'intégrer au plus près de nos institutions et de notre société.

Dans ce sens, le Conseil administratif est tout à fait favorable à cette motion et il a bien compris qu'il s'agissait d'une proposition de crédit afin de financer une campagne d'information objective. Vous avez élaboré trois invites. Je lis la première: «explicitier l'importance pour la collectivité genevoise de favoriser une participation active de l'ensemble des résidents»; pour ce faire, nous reviendrons vers vous pour vous présenter une proposition de crédit. J'aimerais quand même souligner, à propos de la demande exprimée dans la deuxième invite, que vous avez

aussi un projet, dont vous allez bientôt être saisis, qui est d'importance genevoise, dont le but est de mettre en valeur la diversité culturelle et de créer les conditions propres à l'interculturalité...

M. Bernard Lescaze (R). Le nouveau Musée d'ethnographie...

M. Alain Vaissade, maire. ...qui est le nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm. M. Lescaze avait d'ailleurs deviné que j'allais parler de cela, car c'est un projet auquel il tient.

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif accepte cette motion et reviendra devant vous pour vous présenter une proposition de crédit d'étude afin de financer cette campagne. Cela dit, Monsieur Bonny, j'ai bien compris que vous vouliez avoir cette proposition de crédit au début de janvier, mais laissez-nous quand même le temps de la préparer. Vous savez que, pour la session du mois de janvier, il faut déjà inscrire à l'ordre du jour les propositions aujourd'hui. Donc vraisemblablement, cela ne sera pas pour le mois de janvier, mais le Conseil administratif essaiera de le faire pour le mois de février.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, une proposition de crédit afin de financer une campagne d'information objective visant à:

- expliciter l'importance pour la collectivité genevoise de favoriser une participation active de l'ensemble des résidents;
- souligner les apports de toutes et tous à l'essor économique, social et culturel de la commune;
- favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés à la diversité et à mettre en lumière l'importance pour la société d'évoluer vers un modèle social participatif.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-35, «N'oubliez pas les entreprises, les artisans et les artistes du site industriel de Sécheron». Cette pétition, qui a été lue tout à l'heure dans le cadre du débat sur la motion M-138, sera renvoyée à la commission des pétitions.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Je vous annonce les motions reçues:

- M-140, de *M. Jean-Pierre Lyon*: «Pour l'étude des futurs budgets par les commissions spécialisées»;
- M-141, de *MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Jean-Pascal Perler, Christian Zaugg, Pierre Maudet, Pierre Reichenbach, M^{mes} Marie-France Spielmann, Catherine Hämmerli-Lang, Linda de Coulon et Anne-Marie von Arx-Vernon*: «Renforcement de la sécurité sur le chemin du Velours»;
- M-142, de *MM. Peter Pirkli, Mark Muller, Bernard Lescaze et M^{me} Alexandra Rys*: «Pour une taxe professionnelle égalitaire»;
- M-143, de *MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Robert Pattaroni, Souhail Mouhanna, Jean-Luc Persoz, M^{mes} Michèle Ducret et Marie-France Spielmann*: «Projet de budget: annoncer la couleur!»;
- M-144, de *MM. Roger Deneys, Roberto Broggin, Christian Zaugg et Alain Dupraz*: «Fermons la rue de la Coulouvrenière le soir!»;
- M-145, de *MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Roman Juon, Daniel Sormanni, René Grand, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, M^{mes} Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez et Nicole Bobillier*: «Bienvenue à Genève... aussi en train!»;
- M-146, de *M. Jean-Marc Froidevaux*: «022 Télégénève SA: à l'avenir, quelle participation de la Ville de Genève à son capital-actions?»;
- M-147, de *MM. Damien Sidler, Sami Kanaan, Christian Zaugg et Alain Dupraz*: «Transfert modal à Genève-Plage et à Sécheron»;
- M-148, de *M^{mes} Renate Cornu, Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Bonny et Georges Breguet*: «Pour une réutilisation juste des presses de Malagnou».

Nous avons également reçu la résolution suivante:

- R-32, de *MM. Pierre Maudet, Bernard Lescaze, Gérard Deshusses, Robert Pattaroni, Georges Breguet, Damien Sidler, M^{mes} Linda de Coulon, Alexandra Rys et Sandrine Salerno*: «Oui à l'Europe».

12. Interpellations.

Le président. Les interpellations suivantes ont également été déposées:

- I-40, de *M. Jean-Marc Froidevaux*: «Principe de prévention: ne pas se gargariser de mots»;
- I-41, de *M. Roman Juon*: «Course de l'Escalade: que la Ville de Genève prenne la place de l'UBS»;
- I-42, de *M. Roberto Brogini*: «A Saint-Gervais, la GIM et les bistros: «Poli-zeistunde» à 22 h!»

13. Questions.

écrites:

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-43, de *M. Michel Ducret*: «Etat des trottoirs à la rue Pedro-Meylan».

Je lève cette séance et vous souhaite un bon retour chez vous.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2482
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2482
3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Roger Deneys, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Comte et M ^{me} Michèle Künzler: «Ouverture récente du chantier des immeubles à la rue de Lyon, dans le périmètre de Planète Charmilles, vers l'école de l'Europe» (M-137).....	2483
4. Motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Roger Deneys, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Comte et M ^{me} Michèle Künzler: «Ouverture récente du chantier des immeubles à la rue de Lyon, dans le périmètre de Planète Charmilles, vers l'école de l'Europe» (M-137)	2484
5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Christian Zaugg, François Sottas, Sami Kanaan et M ^{me} Michèle Künzler: «Avenir des terrains industriels de Sécheron et sort de leurs locataires» (M-138)	2508
6. Motion de MM. Christian Zaugg, François Sottas, Sami Kanaan et M ^{me} Michèle Künzler: «Avenir des terrains industriels de Sécheron et sort de leurs locataires» (M-138)	2509
7. Clause d'urgence sur la motion de MM. Georges Queloz et Jean-Pierre Oberholzer: «Application de la suppression de la taxe du droit des pauvres» (M-139)	2526
8. Motion de MM. Georges Queloz et Jean-Pierre Oberholzer: «Application de la suppression de la taxe du droit des pauvres» (M-139)	2527
9. Motion de M ^{mes} Sandrine Salerno, Anne-Marie von Arx-Vernon, Eustacia Cortorreal, Linda de Coulon, Renate Cornu, MM. Roger Deneys, Alain Marquet, Pierre Losio, Jacques Mino, Christian Zaugg, Alain Comte, Didier Bonny, Alain Fischer et Pierre Maudet: «Pour une politique d'information sur les enjeux de la diversité genevoise» (M-135)	2535

10. Pétitions	2543
11. Propositions des conseillers municipaux	2543
12. Interpellations	2544
13. Questions	2544

La mémorialiste:
Marguerite Conus